

2026

GUIDE

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES TERRITOIRES



Communes et intercommunalités





**« ACCOMPAGNER AU MIEUX
LES PRIORITÉS LOCALES ET CONTINUER
DE DÉPLOYER, PARTOUT EN HAUTE-GARONNE,
UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ. »**

Le Département de la Haute-Garonne conduit une politique volontariste de soutien aux communes et aux intercommunalités, avec une priorité claire : accompagner 100 % des communes de Haute Garonne, quelles que soient leur taille, leurs réalités locales - urbaines, périurbaines, rurales ou de montagne - tant sur un plan financier qu'en matière de conseil ou d'ingénierie.

Ainsi, depuis 2021, nous avons mobilisé 255 millions d'euros et soutenu 7 200 projets communaux sur cette période. Pour l'année 2026, ce sont encore 41 millions d'euros qui ont été votés pour renforcer nos investissements auprès des communes.

En matière de conseil, nous proposons des dispositifs d'accompagnement pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme ou la nécessaire adaptation au changement climatique. Vous pouvez également bénéficier de l'expertise de nos agents sur des problématiques liées à l'eau, l'assainissement, l'énergie, la qualité alimentaire, l'agriculture, le tourisme, la sécurité, le numérique...

Cet accompagnement technique est centralisé au sein de la Plateforme d'appuis aux territoires, qui, depuis 2020, regroupe les experts de nos différents services et partenaires dans un esprit collaboratif. Dans ce « Guide 2026 des outils d'accompagnement à destination des territoires », vous trouverez des fiches-actions thématiques, claires et précises, pour vous guider au mieux.

Soyez assuré de ma volonté à poursuivre notre action dans ce même esprit de coopération et de dialogue pour accompagner au mieux les priorités locales et continuer de déployer, partout en Haute-Garonne, un service public de qualité au plus près besoins des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

Je le réaffirme, le Conseil départemental est et restera votre premier partenaire de proximité.

Sébastien Vincini
Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE

1. Réussir un projet de revitalisation de centre-bourg	16
2. Structurer et conduire un projet d'équipement ou d'aménagement	17
3. Valoriser son patrimoine architectural	18
4. Créer ou rénover un équipement public	19
5. Créer ou accompagner la création de tiers-lieux	20
6. Définir un projet urbain d'aménagement ou de restructuration dans ses orientations architecturales, urbaines et paysagères	21
7. Piloter un projet de requalification ou de reconversion de friche	22
8. Requalifier/renaturer un espace public ou une cour d'école	23
9. Connaître les possibilités de financements relatifs à l'habitat	24
10. Contribuer à l'élaboration et à la structuration d'une stratégie de développement économique	25

OBSERVATION DES TERRITOIRES, PLANIFICATION ET URBANISME

1. Être conseillé avant de décider en urbanisme	28
2. Connaître et observer son territoire	29
3. Accompagner les collectivités pour mieux appréhender et intégrer les enjeux de l'habitat	30
4. Bénéficier d'une assistance en matière de planification : SCOT, PLU(i), Cartes communales	31
5. Bénéficier d'une expertise urbaine, paysagère et patrimoniale en amont d'un document de planification	32
6. Bénéficier de conseils sur les outils de financement liés à l'urbanisme	33
7. Bénéficier de conseils en application du droit de l'urbanisme	34
8. Accéder aux données du GéObservatoire départemental	35
9. Anticiper les besoins en équipements scolaires au regard des dynamiques territoriales	36

BIFURCATION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE

1. Identifier les enjeux dans la préservation des espaces naturels, rivières et milieux aquatiques	38
2. Valoriser et gérer son patrimoine végétal et paysager	39
3. Créer un Espace Naturel Sensible (ENS) sur son territoire communal ou intercommunal	40
4. Concevoir et animer des projets agricoles et alimentaires sur les territoires	41

EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Disposer de données environnementales pour conduire mes projets	44
--	----

ÉNERGIE

1. Bénéficier d'un accompagnement en matière d'énergie ou de transition énergétique	46
2. Bénéficier d'un appui à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables	47

ACTIVITÉ CITOYENNE ET SOLIDAIRE

1. Développer ses commerces de proximité	50
2. Redynamiser son territoire en accompagnant des projets portés par des collectifs citoyens et/ou des acteurs de l'ESS	51
3. Élaborer un projet dans une dynamique de participation citoyenne	52

TOURISME

1. Conduire un projet d'aménagement et/ou d'équipement touristique structurant	54
2. Obtenir le label « Villes et villages fleuris »	55
3. Inscrire un itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée	56

Crédits photos : Conseil départemental de la Haute-Garonne : Aurélien Ferreira avec Shannon Aouatah, Loïc Bel, Lilian Cazabet, Rémy Gabalda, Adrien Nowak, Alexandre Ollier, Florian Racaché, Hélène Ressayres, Romain Saada - CAUE 31 – SDIS 31 - Matthieu Chambraud - Manu Dejean - Jean Francoul - AdobeStock - Fotolia

Architectes : Salle socio culturelle à Préserville (Architecte P. Guilbert) - Place du Pescador - Montastruc-la-Conseillère (Architecte : Pierre Roca d'Huytesa) - Équipement multi culturel - Les granges de Saint-Jean (Architecte Projet 310).

Illustrations : Pierre Chanut.

CULTURE

1. Élaborer un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC)	58
2. Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire intercommunal	59
3. Dynamiser la politique culturelle de sa commune	60
4. Construire/aménager une salle pour accueillir un concert/un spectacle	61
5. Organiser une manifestation dans le domaine du spectacle vivant	62
6. Structurer un établissement d'enseignements artistiques	63
7. Favoriser ou valoriser l'occitan dans l'espace public	64
8. Formaliser une politique d'animation pour sa médiathèque	65
9. Développer la lecture publique	66
10. Classer, préserver et valoriser les archives de la commune ou de l'EPCI	67
11. Conserver, restaurer et valoriser son patrimoine rural non protégé (PRNP)	68

ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Bénéficier d'un conseil juridique pour mieux décider	70
2. Passer et exécuter les contrats de la commande publique	71
3. Bénéficier d'une assistance juridique et financière en matière d'intercommunalité	72
4. Identifier le montage juridique le mieux adapté à la réalisation d'un projet d'intérêt local	73
5. Gérer les biens de sa collectivité	74
6. Bénéficier de prestations d'analyses financières communales et intercommunales	75
7. Être conseillé sur le droit des finances locales et bénéficier d'études financières spécifiques	76

SÉCURITÉ

1. Réaliser un arrêté ou un schéma communal de DECI (Défense extérieure de lutte contre l'incendie)	78
2. Bénéficier d'un accompagnement pour l'implantation et le suivi des Établissements Recevant du Public (ERP)	79

CONSEIL INFORMATIQUE ET SERVICES NUMÉRIQUES

1. Installer, paramétrer, dépanner ses logiciels	82
2. Audit, étude et accompagnement dans l'administration des systèmes informatiques	83
3. Accompagnement dans les procédures dématérialisées	84
4. Création et refonte de sites internet	85
5. Mise en conformité Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)	86
6. Accéder à la centrale d'achats de Haute-Garonne Numérique	87
7. Enrichir ma culture numérique	88
8. Développer une plateforme d'outils collaboratifs	89
9. Assister les communes sur la mise en place et la sécurisation de la RODP Télécom	90
10. Interconnecter mes bâtiments publics	91
11. Assister les communes sur leur compétence Adressage (Base Adresse Locale)	92
12. Accéder à une solution de sauvegarde mutualisée et souveraine pour mes données	93
13. Évaluer et optimiser mon système d'information (Parcours Cybersécurité)	94
14. Piloter la sécurité de mes services numériques (MonServiceSécurisé)	95
15. Bénéficier d'un diagnostic en cybersécurité (MonAideCyber)	96

MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

1. Bénéficier d'un accompagnement en management, gestion des RH et de la santé au travail	98
---	----

JEUNESSES

1. Dynamiser la politique Jeunesse de ma commune	100
2. Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique intercommunale de jeunesse	101

SOLIDARITÉS

1. Accompagnement à la réalisation d'une démarche d'analyse des besoins sociaux	104
2. Accompagnement au déploiement du premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)	105

FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

1. Ateliers d'échanges / Visites de réalisations / Partage d'expériences	108
2. Accéder au catalogue de formations et se former	109
3. Organiser une formation « à la carte »	110
4. Se former à l'utilisation des logiciels métiers	111
5. Accéder à des ressources documentaires et juridiques	112

POURQUOI FAIRE APPEL AU DÉPARTEMENT ET À SES PARTENAIRES ?



Parce que le Département possède un vivier d'expertises à votre service pour un accompagnement global et pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

C'est ce que l'on appelle l'ingénierie territoriale.

QU'ENTEND-ON PAR « INGÉNIERIE TERRITORIALE » ?

- > C'est de la « matière grise », de l'intelligence collective en complément des aides financières.
- > Le département mobilise un ensemble d'expertises et d'appuis spécifiques au bénéfice de votre collectivité territoriale.

DES MOYENS HUMAINS :

des femmes et des hommes à votre écoute pour comprendre vos besoins et vous accompagner.

DES COMPÉTENCES :

des savoir-faire dans différents domaines (aménagement, développement local, environnement, urbanisme, bâtiments, culture, etc.).

DES MÉTHODES :

réalisation de diagnostic et d'études, conduite de projets, organisation de la mise en œuvre opérationnelle, etc.

DE NOMBREUSES EXPERTISES SPÉCIFIQUES :

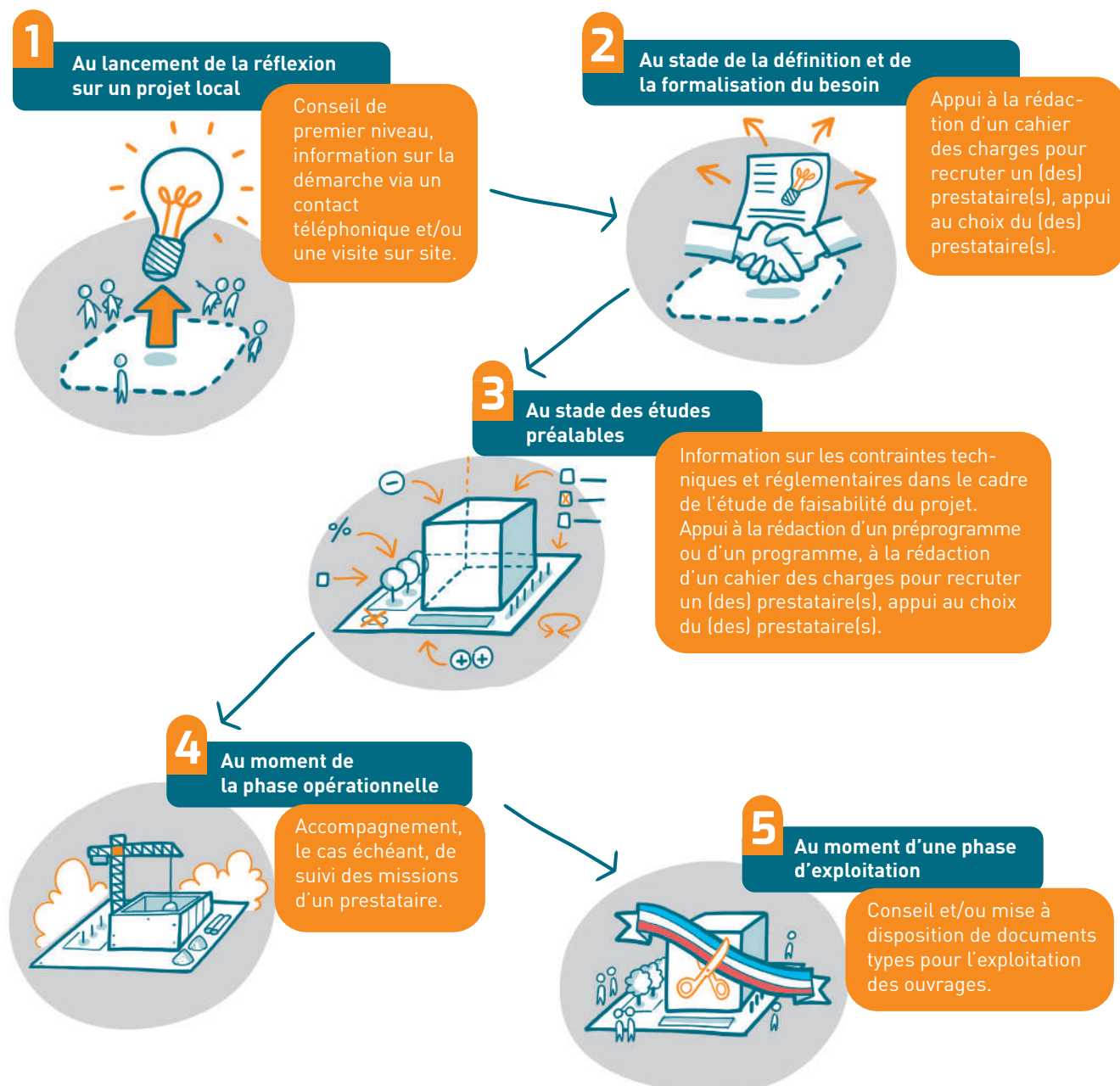
administratifs, juridiques, financiers, techniques, thématiques, méthodologiques.



QU'EST-CE QU'UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ?

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à aider et accompagner un maire, un président d'EPCI, dans la définition de son projet. Elle apporte au maître d'ouvrage un conseil en amont, indépendant des bureaux d'études, des constructeurs/opérateurs du projet.

À QUEL MOMENT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PARTENAIRES PEUVENT-ILS INTERVENIR POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS ?



MODE D'EMPLOI DES FICHES D'INTERVENTIONS THÉMATIQUES

TOURISME

Thème / Rubrique

Conduire un projet d'aménagement et/ou d'équipement touristique structurant

Type d'accompagnement

Contenu de l'accompagnement

→ DESCRIPTIF

- Concevoir et mettre en place un projet touristique relatif à :
- Un site de visite patrimonial, culturel, naturel
 - Un aménagement/équipement touristique appartenant à la collectivité (camping municipal ou autre type d'hébergement touristique, site de loisirs, etc.),

Identifier les acteurs et les potentialités touristiques locales, les dispositifs techniques et financiers existants pouvant soutenir le projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite remettre à niveau un lieu existant, je souhaite créer ou réhabiliter un hébergement touristique, une base de loisirs, un itinéraire de randonnée cyclable ou pédestre, ou encore ouvrir un site patrimonial à la visite

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis avec le service Tourisme et d'autres directions départementales.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations, etc.).
- En phase opérationnelle (préconisation sur les services, les équipements, l'aménagement et les modes de gestion, etc.). L'appui de Haute-Garonne Tourisme est possible pour la promotion, commercialisation et du CAUE pour un accompagnement sur les volets architecturaux, patrimoniaux, paysagers et urbains.

Sur quoi porte l'accompagnement

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la recherche de financement et au montage de dossiers financiers.
- > Aide à la qualification/labellisation du projet
- > Aide à l'animation du projet.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges.
- > Études et fourniture de données touristiques.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement inclus.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

Qui peut être accompagné ?

INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- > Haute-Garonne Tourisme
- > Haute-Garonne Ingénierie

Experts associés selon le besoin

À qui s'adresser pour demander un appui ?

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction du développement et de l'appui aux territoires -
Service Tourisme et Développement des territoires
ddat@cd31.fr - 05 34 33 16 50

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)

Saisine en un clic sur le site de la Plateforme d'appuis aux territoires

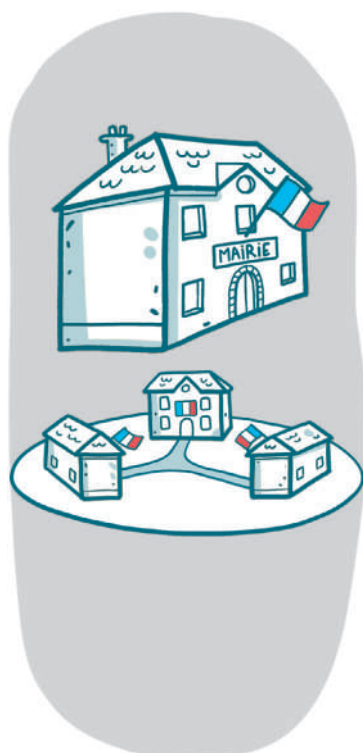


COMMENT SOLLICITER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PARTENAIRES ?

1. PREMIÈRE POSSIBILITÉ : je passe par la plateforme d'appuis aux territoires

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



1. Saisit la plateforme via le formulaire de contact

2. Accuse réception

4. Répond et fait une proposition d'accompagnement

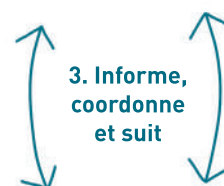
5. Accepte

6. Débute l'accompagnement



HAUTE-GARONNE
**PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES**
collectivites.haute-garonne.fr

LA PLATEFORME
Accuse réception, contacte l'expert responsable de la prestation, informe les experts associés, coordonne et suit le traitement de la demande.



3. Informe, coordonne et suit



L'ENSEMBLE DES EXPERTS

Traitent la demande et peuvent organiser une visite pour clarifier le besoin et évaluer le niveau d'intervention.

2. DEUXIÈME POSSIBILITÉ : je saisis directement l'expert (mentionné dans le paragraphe « Contact » de la fiche d'intervention)



1. Saisit directement l'expert par courrier ou par mail

2. Répond et fait une proposition d'accompagnement

3. Accepte

4. Débute l'accompagnement



L'EXPERT

Accuse réception et traite la demande.
Il transmet la demande à la Plateforme d'appuis aux territoires.

Il peut organiser une visite pour clarifier le besoin et évaluer le niveau d'intervention.

LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES, C'EST QUOI ?



**HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES**

collectivites.haute-garonne.fr

La plateforme regroupe des expertises coordonnées

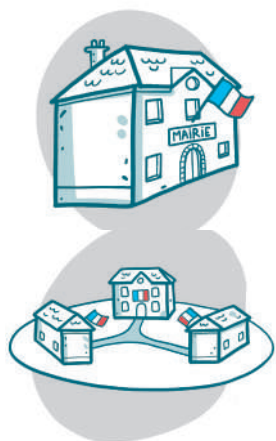
> 4 principes guident notre action :

Compétence, Neutralité, Réactivité, Proximité

En Haute-Garonne,
ce n'est pas un guichet unique
(Possibilité de passer par la Plateforme
ou de saisir l'expert directement)



LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES, COMMENT ÇA MARCHE ?



Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

> **J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :**

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE

**LA PLATEFORME VA INFORMER, MOBILISER ET COORDONNER
LES EXPERTISES DU DÉPARTEMENT ET DES PARTENAIRES**

31 Haute-Garonne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Une expertise locale, pour aider la collectivité de façon neutre à mener à bien ses projets d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage, dans un objectif de sobriété et de qualité du cadre de vie.



Actions de promotion et de commercialisation touristiques, etc.

CDG31 CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

Management, gestion des RH
et de la santé au travail.



Le Syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique.



Infrastructures numériques, Déploiement de la fibre optique, Développement des usages et services numériques.



Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers, culture, habitat, agro-écologie, transition écologique, démocratie participative, routes, etc.



Conduite de projets, assistance administrative, financière et juridique, informatique, urbanisme, formations



Intervention sur l'ensemble du cycle de l'eau (eau potable, assainissement, milieu aquatique et eaux pluviales)



Actions environnementales, sensibilisation au public, etc.



Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens.

LE RÉSEAU DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE : LES EXPERTS DÉPARTEMENTAUX ET LES PARTENAIRES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne dispose d'une ingénierie qualifiée capable d'accompagner et de soutenir les projets des communes et intercommunalités ainsi que ses propres projets de maîtrise d'ouvrage départementale au bénéfice des citoyens haut-garonnais. Fort d'un socle d'expertises très large, et d'une ingénierie sectorielle (mobilité-transport, tourisme, routes-infrastructures, culture-sport, biodiversité-agro-écologie, environnement-santé, habitat, lutte contre la précarité sociale, insertion-emploi, etc.



HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE

La nouvelle agence d'ingénierie territoriale est un établissement public administratif créé à l'initiative du Département de la Haute-Garonne pour accompagner les communes et les intercommunalités (655 adhérents) dans l'exercice de leurs compétences. Elle est présidée par le Président du Conseil départemental. Elle peut mobiliser des compétences liées au développement des territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne à travers son ingénierie territoriale (conduite et montage de projet d'équipement ou d'aménagement, documents de planification, plan de financement, etc.). Elle apporte conseil et assistance dans les domaines juridique, financier, de l'urbanisme et de l'informatique. Elle exerce également une mission d'information et de formation des élus locaux pour laquelle elle est agréée par le Ministère de l'Intérieur.



LE CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Créé à l'initiative du Conseil Départemental, le CAUE est un organisme associatif né de la loi sur l'architecture de 1977. Il accompagne et sensibilise les collectivités, les acteurs de l'aménagement et les citoyens pour contribuer à la transformation qualitative du paysage et du cadre de vie. Il aide les collectivités à définir leurs projets de construction ou transformation du bâti existant, de requalification / végétalisation d'espaces publics et de restructuration urbaine dans un objectif de sobriété.

Pour mener à bien ses missions de conseil et de sensibilisation, le CAUE regroupe des architectes, des paysagistes et des urbanistes et dispose d'un lieu de rencontres et d'échanges ouverts à tous, situé à Cour Baragnon à Toulouse.



HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Créé en juin 2016 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, le Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique regroupe le Conseil départemental et 17 intercommunalités de Haute-Garonne. Dans le cadre d'une Délégation de Service Public confiée à Fibre 31 (Groupe Altitude), il a mené le déploiement de la fibre optique et a doté la Haute-Garonne d'une infrastructure numérique performante et équitable. Depuis décembre 2024, en cohérence avec le plan numérique du Conseil départemental, le Syndicat mixte a créé une mission dédiée aux Services et Usages Numériques (SUN), affirmant sa vocation d'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN). Il accompagne désormais la transition numérique des collectivités bien au-delà de la seule infrastructure. La Centrale Numérique, lancée début 2025, concrétise ce nouveau rôle. Elle permet aux communes, intercommunalités et organismes publics un accès privilégié aux centrales d'achat numériques, d'interconnecter leurs sites via le réseau LIGAM et d'obtenir un accompagnement expert sur la téléphonie IP, la cybersécurité, le numérique éducatif, le numérique responsable, etc.



HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Une dynamique de partage pour faire évoluer les comportements.

Le syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE) a été créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Outil de sensibilisation et de concertation sur l'environnement, il réunit le Conseil départemental, 270 communes du territoire haut-garonnais, des associations et des organismes compétents dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de l'éducation.



HAUTE-GARONNE TOURISME

Haute-Garonne Tourisme est un organisme créé à l'initiative du Conseil départemental. Il contribue à l'animation et au développement du tourisme départemental. Haute-Garonne Tourisme a plusieurs missions et domaines d'intervention : qualifier l'offre touristique, former les acteurs touristiques et aider à la mise en marché des acteurs publics et privés sur les marchés de proximité et français. Il met en place une stratégie de développement touristique durable en adéquation avec les nouvelles aspirations de la clientèle.



RÉSEAU31, SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAUTE-GARONNE

Réseau31 est un syndicat mixte composé de 261 communes adhérentes ainsi que de 5 syndicats et 19 EPCI, qui intervient sur l'ensemble du cycle de l'eau et s'inscrit totalement dans la transition écologique pour protéger et préserver nos milieux naturels. Réseau31 a mis en place une gouvernance et une organisation de ses services basées sur des objectifs de proximité, de transparence et de solidarité. Réseau31 oriente ses actions dans le cadre d'une performance durable et efficiente.



LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens. Situé à Colomiers, il est dirigé par un officier supérieur de sapeurs-pompiers.

Le SDIS relève de deux autorités : le Préfet pour la gestion opérationnelle et la Présidente du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.

Il est financé par les collectivités locales (Conseil départemental, Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et administré par des élus locaux.

L'organisation du SDIS 31 repose sur :

Une direction située à Colomiers. On y retrouve les services supports : formation, finances, technique, ressources humaines, volontariat, affaires juridiques, communication, etc. Elle héberge aussi l'école départementale, le centre de traitement de l'alerte (réception des appels 112 et 18) et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours.

3 groupements territoriaux

38 centres d'incendie et de secours



LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

de la Haute-Garonne est un établissement public administratif généré par les lois de décentralisation. Partenaire des collectivités et établissements publics du département, il accompagne les élus dans la gestion globale et le management de leurs ressources humaines, à travers un ensemble de missions obligatoires et optionnelles. Le CDG31 est le partenaire RH des élus employeurs.

Il met à leur disposition les compétences et expertises de ses 120 agents, grâce à leur spécialisation mais aussi par la transversalité de leurs modes d'action.

Tiers neutre de confiance, garant de l'égal traitement des agents publics territoriaux, et de l'éthique du service public, sa mission principale est la gestion des ressources humaines, et de tous les actes qui jalonnent la carrière des fonctionnaires, du recrutement jusqu'au départ à la retraite.



LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

L'établissement public local composé de 585 communes et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Il est un outil de mutualisation à l'échelle départementale rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens.

Il veille à la qualité de l'électricité distribuée aux Haut-Garonnais, qu'ils habitent en milieu rural ou en zone urbaine. Il développe le réseau d'électricité pour notamment accueillir les futures productions d'énergie renouvelable. Il réalise des travaux d'investissement tels que l'enfouissement et le renforcement du réseau public d'électricité. Il gère un réseau de 108 bornes de recharge pour véhicules électriques. Il mène également une politique volontariste en matière de gestion de l'éclairage public visant à éclairer juste.

Le Syndicat apporte enfin son expertise aux communes du département pour les conseiller en matière d'économies d'énergie. Il réalise des diagnostics énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public. Il accompagne les communes dans leurs différents projets de transition énergétique comme par exemple les installations photovoltaïques.



Plus de 200 km de pistes réalisés par le Conseil Général
4 parcours cyclables
La Haute-Garonne à pied ou à vélo au fil d'

De Clerp-Gaude à Carborin.
PARCOURS CYCLABLE
Garonne

Découvrez le Comminges et la vallée de la Garonne :
- les châteaux
- les églises
- les vestiges préhistoriques et gallo-romains
- les grattes et guérites...

Parcours à faible dénivelé, long de 115 km
entre Carborin et Clerp-Gaude.
L'itinéraire partage les routes et les chemins
moins connus et permet de découvrir les paysages.



De Toulouse à Carborin.
PARCOURS CYCLABLE
Carborin

Descouvrez les
- les châteaux
- les églises
- les vignes

Parcours
et large
Réserve
non ro
Idéal po

De Toulouse à Port-Lauragais.
PARCOURS CYCLABLE
Canal du Midi

couvrez le Lauragais, pays du Pagan :
- les castles et ses clochers-mur,
- les châteaux,
- les églises,
- les vignes,
- les oliviers,
- les oliviers à vent...

Parcours sans dénivelé, long de 49 km
avec un dénivelé de 3 m.
Idéal pour les modes de déplacement non
motorisés : les balades à pied, à vélo, en





AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE



Réussir un projet de revitalisation de centre-bourg

→ DESCRIPTIF

Aider la collectivité à aborder son centre-bourg comme un projet global, croisant espaces publics, usages, fonctions et cadre de vie, en amont de toute démarche opérationnelle.

Accompagner les élus dans la structuration, le pilotage et la sécurisation des choix, grâce à une ingénierie de coordination et d'aide à la décision, en complément des partenaires.

Inscrire le projet de centre-bourg dans une lecture durable du territoire, intégrant sobriété, qualité des usages, adaptation climatique et pérennité des investissements, de manière adaptée au contexte local.

→ EXEMPLES

Je souhaite redynamiser mon centre-bourg, mais je fais face à de nombreux sujets imbriqués (espaces publics, commerces, logements, équipements, circulation) et j'ai besoin d'une vision d'ensemble.

Je veux agir sur le cœur de la commune, sans savoir par où commencer ni comment articuler les différentes intentions autour d'un projet cohérent.

Je suis confronté à des attentes parfois contradictoires (habitants, commerçants, partenaires), et je manque de repères pour structurer la réflexion et prioriser les actions.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Explorer : Qualifier la situation de la commune, du centre-bourg, les intentions de la collectivité et les enjeux principaux afin d'obtenir une première lecture globale et partagée.

Structurer : Définir le projet de revitalisation, organiser la démarche, vérifier sa faisabilité.

Concrétiser : Traduire les orientations retenues en actions opérationnelles, préparer les conditions de mise en œuvre et orienter vers les expertises ou accompagnements adaptés.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Conduite du projet en phase amont, incluant l'animation et le suivi, l'aide à la décision, ainsi que l'identification des partenaires, dispositifs et financements mobilisables.
- > Analyse du projet de revitalisation du centre-bourg, précisant le périmètre, les objectifs et enjeux (usages, espaces publics, centralité, mobilité, aménagement du territoire, transition écologique), les points de vigilance et apport de références inspirantes.
- > Présentation synthétique du projet de centre-bourg finalisé, identifiant les priorités, les premières actions, leur financement et le planning envisagés.
- > Éléments de cadrage pour aider à la préparation du cahier des charges pour recruter une AMO ou une maîtrise d'œuvre sur une opération ou un secteur.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement inclus dans l'adhésion à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Intervention copilotée avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).
- > Chaque phase doit être suffisamment aboutie avant d'engager la suivante.
- > Prise en compte des enjeux de qualité, de sobriété, de transition écologique.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Autres services de Haute-Garonne Ingénierie
- > Conseil départemental de la Haute-Garonne - DSPT - Pôle Ingénierie
- > Coordination avec tout dispositif d'ingénierie : Europe, État, Région, PETR, etc.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
DA Urbanisme, Ingénierie et expérimentation territoriales - IET
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CAUE - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
conseilcollectivité@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE

Structurer et conduire un projet d'équipement ou d'aménagement

→ DESCRIPTIF

Aider les élus à clarifier et structurer un projet d'aménagement en amont, lorsqu'il est encore nécessaire de prendre du recul. Apporter une ingénierie locale de coordination et d'aide à la décision pour organiser les étapes du projet, en apprécier la cohérence globale et la pérennité des choix. Accompagner la collectivité dans le pilotage de son projet, avant l'engagement d'études, de marchés ou de financements, en intégrant les enjeux de développement durable de manière progressive et adaptée au contexte local, en complément des partenaires mobilisables.

→ EXEMPLES

Je fais face à plusieurs projets ou enjeux en parallèle et j'ai besoin de prendre du recul pour poser un cadre global et définir des priorités. Je souhaite structurer un projet complexe, qui touche à la fois à l'aménagement, aux usages et à l'organisation de la commune. Je manque de méthode et de visibilité pour organiser les étapes du projet et mobiliser les bons acteurs au bon moment. Je veux sécuriser les décisions à venir, avant de lancer des études ou de m'engager financièrement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Explorer : Analyser la demande, le contexte communal et les enjeux du ou des projets afin de disposer d'une première lecture globale, partagée et sous l'angle d'un développement durable.

Structurer : Définir et organiser le projet, préparer ses grandes orientations et vérifier sa faisabilité au regard des priorités de la collectivité.

Concrétiser : Traduire les orientations retenues en actions opérationnelles, préparer les conditions de mise en œuvre et orienter vers les expertises ou accompagnements adaptés.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Conduite du projet en phase amont, incluant l'animation et le suivi, l'aide à la décision, ainsi que l'identification des partenaires, dispositifs et financements mobilisables.
- > Mise en perspective du projet avec son contexte local et environnemental, le repérage des points de vigilance et l'apport de références pour nourrir la réflexion au regard de l'aménagement du territoire et du développement durable.
- > Présentation synthétique du projet finalisé, précisant ses composantes principales, les choix structurants, les priorités retenues, le financement et le planning envisagés.
- > Éléments de cadrage pour aider à la préparation du cahier des charges pour recruter une AMO ou une maîtrise d'oeuvre.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DERÉALISATIONDE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement inclus dans l'adhésion à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Intervention conjointe avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).
- > Chaque phase doit être suffisamment aboutie avant d'engager la suivante.
- > Prise en compte des enjeux de qualité, de sobriété, de transition écologique.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction adjointe Urbanisme, Ingénierie et expérimentation territoriales - Service IET
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Autres services de Haute-Garonne Ingénierie
- > Conseil départemental de la Haute-Garonne - DSPT - Pôle Ingénierie

Valoriser son patrimoine architectural

→ DESCRIPTIF

Conseils et appuis techniques sur tout projet de préservation, réhabilitation et de transformation de construction(s) existante(s).

→ EXEMPLES

Je souhaite sauver/restaurer/rénover/réhabiliter/ une église, une halle, une maison de village, un logement communal, un bâtiment artisanal ou industriel, etc. Je souhaite comparer des solutions de réhabilitation /démolition reconstruction. Je souhaite améliorer le confort d'un bâtiment : isolation, chauffage, qualité de l'air, matériaux biosourcés, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

De l'intention à la pré-programmation :

Accompagnement à la définition du projet par une équipe pluridisciplinaire de conseiller.e.s en architecture / urbanisme / paysage : analyse du contexte et de la valeur patrimoniale, recueil des besoins, conseil technique, préconisations urbaines/ architecturales/paysagères, orientations méthodologiques pour passer à l'acte, pré-programmation.

Du programme à l'opérationnel :

- Aide au choix de la procédure de consultation.
- Aide au choix d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et/ou d'une équipe de Maitrise d'œuvre (MOE).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Contextualisation de la demande : visites, écoutes et échanges,
- > Rendu de notes techniques / d'enjeux / d'opportunités / d'orientations / de pré programmation
- > Suivi et interactions avec les élu.e.s et les techniciens
- > Lever les incertitudes sur le programme
- > Aide à la consultation et au choix de prestataires AMO/MOE.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Engagement et organisation de la collectivité
- > Prise en compte des enjeux de sobriété et de qualité
- > Intervention possible de Haute-Garonne Ingénierie (HGI) sur les expertises financières, juridiques et de conduite de projet.

CONTACT EXPERT

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivite@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Créer ou rénover un équipement public

→ DESCRIPTIF

Conseils et appuis techniques sur tout projet de création, de rénovation, de réhabilitation ou de transformation d'un équipement public.

→ EXEMPLES

Je souhaite réaliser une nouvelle école, définir son programme, réfléchir à sa localisation. Je souhaite reconvertir / transformer / adapter une salle des fêtes.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

De l'intention à la pré-programmation :

Accompagnement à la définition du projet par une équipe pluridisciplinaire de conseiller.e.s en architecture / urbanisme / paysage : analyse du contexte et de l'opportunité, recueil des besoins, conseil technique, préconisations urbaines/architecturales/paysagères, orientations méthodologiques pour passer à l'acte, pré-programmation.

Du programme à l'opérationnel :

- Aide au choix de la procédure de consultation.
- Aide au choix d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et/ou d'une équipe de Maitrise d'œuvre (MOE).

ACCOMPAGNEMENT ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Contextualisation de la demande : visites, écoutes et échanges,
- > Rendu de notes techniques / d'enjeux / d'opportunités / d'orientations / de pré programmation
- > Suivi et interactions avec les élu.e.s et les techniciens
- > Lever les incertitudes sur le programme
- > Aide à la consultation et au choix de prestataires AMO/MOE.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Engagement et organisation de la collectivité
- > Prise en compte des enjeux de sobriété et de qualité
- > Intervention possible de Haute-Garonne Ingénierie (HGI) sur les expertises financières, juridiques et de conduite de projet.

CONTACT EXPERT

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivite@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Créer ou accompagner la création de tiers-lieux

→ DESCRIPTIF

Accompagner les EPCI, les communes et les associations dans la définition ou l'évolution de leur projet de tiers-lieu.

→ EXEMPLES

Je suis une intercommunalité et je souhaite que soit créé sur mon territoire un espace tiers-lieu, ou je suis une association et je souhaite créer un espace tiers-lieu.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Département et ses partenaires pourront alors accompagner les différents porteurs de projet quel que soit leur statut sur un ou plusieurs volets :

- Le premier en ingénierie, en aidant à définir le projet, son modèle économique, la conception de son espace et l'ensemble des points afférents à un tiers-lieu réussi.
- Le second en mettant en réseau les porteurs de projets, pour un partage de connaissances, une diffusion de bonnes pratiques et l'émergence de coopérations locales.

À ces deux volets s'ajoute, lorsque cela est pertinent, une ingénierie dédiée à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle permet d'intégrer les spécificités du modèle ESS dans le projet (gouvernance, utilité sociale, modèles coopératifs, partenariats locaux, structuration de l'écosystème). Cet appui est mobilisé en complément auprès des services départementaux en charge de l'ESS.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accompagnement à la définition du projet.
- > Accompagnement du maître d'ouvrage dans la définition de son modèle économique.
- > Aide au porteur de projet dans la conception de son espace de services matériels et immatériels à proposer.
- > Mise en réseau des différents tiers-lieux.
- > Visibilité des tiers-lieux à l'échelle du département.
- > Accompagnement méthodologique et technique à la mise en œuvre du projet.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, associations.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Demande via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Compatible avec les objectifs définis par la politique départementale des tiers-lieux.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction du Développement et de l'Appui aux Territoires.
- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de Haute-Garonne
Direction Stratégie et Prospective Territoriale
Pôle Ingénierie
plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 38 07

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 





Définir un projet urbain d'aménagement ou de restructuration dans ses orientations architecturales, urbaines et paysagères

→ DESCRIPTIF

Conseils et appui techniques pour programmer et réaliser une opération d'aménagement : restructuration urbaine, aménagement de secteur, extension urbaine, zone d'activités, etc.
Appui à la définition du projet urbain et paysager

→ EXEMPLES

Je souhaite réaliser une extension urbaine (lotissements, zones d'activités), requalifier une friche, restructurer un îlot dans le centre ancien, préfigurer un secteur à urbaniser, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Appui à la réflexion globale par un(e) architecte, urbaniste ou paysagiste :

- Identification des enjeux urbains, paysagers, environnementaux du site, proposition de scénarii d'aménagement urbain, proposition des pistes de programme et des principes d'orientation.
- Aide au choix d'une procédure d'aménagement.
- Aide à la rédaction du cahier des charges de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et au choix des bureaux d'études prestataires en charge de l'élaboration du projet.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Contextualisation de la demande : visites, écoutes et échanges,
- > Rendu de notes techniques / d'enjeux / d'opportunités / d'orientations / de pré programmation
- > Suivi et interactions avec les élu.e.s et les techniciens
- > Lever les incertitudes sur le programme
- > Aide à la consultation et au choix de prestataires AMO/MOE.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Engagement et organisation de la collectivité
- > Prise en compte des enjeux de sobriété et de qualité
- > Intervention possible de Haute-Garonne Ingénierie (HGI) sur les expertises financières, juridiques et de conduite de projet.

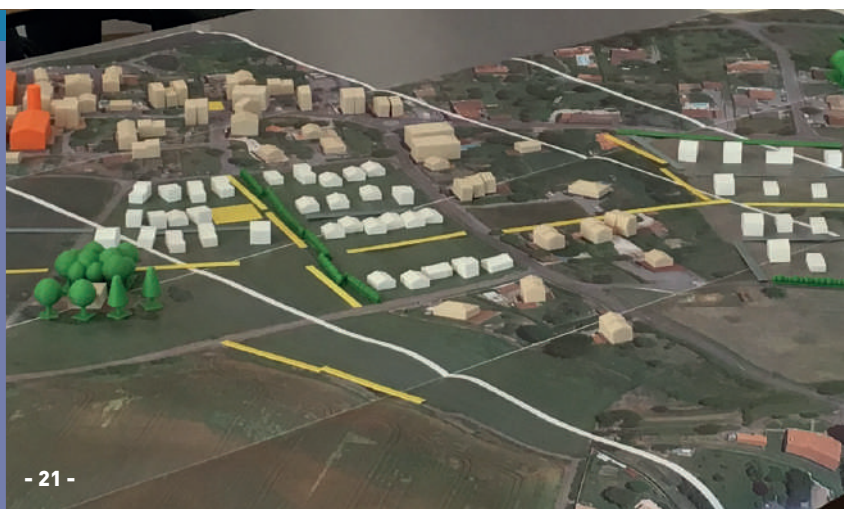
CONTACT EXPERT

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivite@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Piloter un projet de requalification ou de reconversion de friche

→ DESCRIPTIF

Permettre à la collectivité de qualifier une friche et d'en apprécier les enjeux, les contraintes et les risques avant toute orientation de projet. Aider les élus à poser des hypothèses réalistes de requalification ou de reconversion, en objectivant la faisabilité du projet et les conditions de sa réussite. Inscrire le devenir de la friche dans une approche territoriale et durable, intégrant contraintes foncières et environnementales, sobriété des choix et pérennité des investissements.

→ EXEMPLES

Je dispose d'un site vacant ou d'un ancien bâtiment, mais je ne sais pas s'il est pertinent, soutenable ou opportun de le réinvestir. Je souhaite agir sur une friche emblématique ou problématique, sans disposer d'éléments suffisants pour en mesurer les contraintes techniques, financières ou environnementales. Je fais face à une attente forte des habitants ou des élus, alors que le site présente de nombreuses incertitudes et risques potentiels. Je veux éviter un engagement prématuré dans une étude ou un projet coûteux, sans avoir clarifié les conditions réelles de faisabilité et les marges de manoeuvre.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Explorer : Appréhender la friche dans son contexte foncier, territorial et environnemental, afin d'identifier les contraintes, les incertitudes, les potentiels du site et les enjeux de sobriété foncière.

Structurer : Construire et mettre en perspective des scénarios de requalification ou de reconversion, en évaluant leur faisabilité, leurs impacts à moyen et long terme et leur cohérence avec les trajectoires du territoire.

Concrétiser : Préparer les suites du projet et orienter la collectivité vers les expertises nécessaires à une requalification durable et maîtrisée.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Conduite du projet en phase amont, incluant l'animation et le suivi, l'aide à la décision, ainsi que l'identification des partenaires, dispositifs et financements mobilisables.
- > Analyse du projet de requalification de friche, décrivant le site, les objectifs, les enjeux structurants (foncier, état du bâti ou des sols, usages, transition écologique, aménagement du territoire), les points de vigilance et apport de références inspirantes.
- > Présentation synthétique du projet de requalification, mettant en évidence les préalables à lever, le programme d'actions, son financement et le planning envisagés.
- > Éléments de cadrage pour aider à la préparation du cahier des charges pour recruter une AMO ou une maîtrise d'oeuvre sur des scénarios de requalification, des secteurs ou des thématiques spécifiques.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement inclus dans l'adhésion à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Intervention conjointe avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).
- > Chaque phase doit être suffisamment aboutie avant d'engager la suivante.
- > Prise en compte des enjeux de qualité, de sobriété, de transition écologique.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction adjointe Urbanisme, Ingénierie et
expérimentation territoriales - Service IET
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Autre services de Haute-Garonne Ingénierie
- > Conseil départemental de la Haute-Garonne- DSPT - Pôle Ingénierie.
- > Coordination avec tout dispositif d'ingénierie «Friche» : État, Région, etc.

Requalifier / renaturer un espace public ou une cour d'école

→ DESCRIPTIF

Conseils et appui techniques sur tout projet de requalification et de renaturation d'un espace public ou d'une cour d'école.

→ EXEMPLES

Je souhaite aménager un espace public (traversée de village, place, rue...), valoriser un espace vert, requalifier un espace de loisirs, renaturer son centre bourg, aménager une cour d'école, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

De l'intention à la pré-programmation :

Accompagnement à la définition du projet par une équipe pluridisciplinaire de conseiller.e.s en architecture / urbanisme / paysage : analyse du contexte et de la valeur patrimoniale, recueil des besoins, conseil technique, préconisations urbaines/architecturales/paysagères, orientations méthodologiques pour passer à l'acte, pré-programmation.

Du programme à l'opérationnel :

- Aide au choix de la procédure de consultation.
- Aide au choix d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et/ou d'une équipe de Maitrise d'œuvre (MOE).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Contextualisation de la demande : visites, écoutes et échanges,
- > Rendu de notes techniques / d'enjeux / d'opportunités / d'orientations / de pré-programmation
- > Suivi et interactions avec les élu.e.s et les techniciens
- > Lever les incertitudes sur le programme
- > Aide à la consultation et au choix de prestataires AMO/MOE

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE REALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Engagement et organisation de la collectivité
- > Prise en compte des enjeux de sobriété et de qualité
- > Intervention possible de Haute-Garonne Ingénierie (HGI) sur les expertises financières, juridiques et de conduite de projet.

CONTACT EXPERT

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivite@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Connaître les possibilités de financements relatifs à l'habitat

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'aides à l'habitat social public à l'amélioration de l'habitat privé ou à l'accueil et l'habitat des gens du voyage dans le cadre de la politique départementale de l'habitat.

→ EXEMPLES

Je souhaite monter un projet d'habitat social sur ma commune et connaître les possibilités de financements.

J'ai un projet d'OPAH, ou d'ORT et je souhaite savoir de quelles aides je peux bénéficier.

Je souhaite réhabiliter une aire permanente d'accueil, quelles sont les subventions auxquelles je suis éligible.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Des échanges avec votre collectivité permettront de comprendre vos besoins et de vérifier si la commune ou l'EPCI peut déposer un dossier de demande de subventions. Une fois vérifié, il conviendra de le déposer sur la plateforme subvention pour instruire la demande.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse des besoins.
- > Aide au montage du dépôt de dossier.
- > Vérification de l'éligibilité.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Respecter le délai de dépôt de demande de subvention et la composition du dossier.
- > Faire le dépôt de la demande sur subventions.haute-garonne.fr ou faire un courrier de demande de subvention.
- > Pour certaines subventions, être situé sur le territoire de délégation des aides à la pierre du Département.

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de Haute-Garonne
Service Habitat
05 34 33 32 73

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Contribuer à l'élaboration et à la structuration d'une stratégie de développement économique

→ DESCRIPTIF

L'intervention s'appuie sur la Stratégie d'aménagement du territoire de la Haute-Garonne pour accompagner les collectivités dans la construction de leur stratégie de développement économique. L'accompagnement vise à aider la collectivité à identifier ses priorités et à articuler développement économique, mobilités, bifurcation écologique et proximité du quotidien, en prenant en compte les interdépendances entre les territoires haut-garonnais : complémentarités entre bassins de vie et d'emploi, flux de déplacements domicile-travail, répartition des zones d'activités économiques (ZAE), etc. Cette offre s'inscrit dans une logique d'appui et de complémentarité aux démarches portées par les collectivités et leurs partenaires.

→ EXEMPLES

- Contribution à l'élaboration ou actualisation d'un diagnostic territorial à dominante économique
- Contribution à l'analyse des dynamiques locales (emploi, tissu économique, filières, attractivité, ZAE...)
- Appui à la formalisation d'une stratégie de développement économique
- Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration par elle-même d'un plan d'action

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou les techniciens et/ou d'une visite sur le territoire en présence d'un chef de projet en charge de la demande, les échanges permettront :

- d'identifier précisément les besoins et attentes de la collectivité
- d'identifier les enjeux prioritaires du territoire en matière de développement économique
- de définir une méthodologie d'intervention adaptée

À l'issue de ce cadrage, un accompagnement sur mesure est proposé, avec :

- des modalités d'intervention co-construites
- un calendrier prévisionnel partagé
- des points d'étape réguliers

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Identification des enjeux économiques stratégiques du territoire
- > Note d'aide à la décision
- > Recommandations stratégiques
- > Appui à la priorisation des actions définies par la collectivité

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande
- > Désignation d'un interlocuteur référent au sein de la collectivité

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Stratégie et Prospective Territoriale -
Pôle Ingénierie
plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 38 07

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE 





OBSERVATION DES TERRITOIRES, PLANIFICATION ET URBANISME

Conseil départemental

"UN AUTRE REGARD SUR LA HAUTE-GARONNE"

2019 - CARTOGRAPHIE

Agir pour vous !

1 DYNAMIQUES ET DIVERSITÉS DÉPARTEMENTALES

La population a doublé en 50 ans

La Haute-Garonne connaît une dynamique démographique particulièrement vive avec 58 départements ruraux, 16 cités et 10 communes nouvelles. Ces communes nouvelles ont permis de multiplier par deux la population du département sans augmenter son territoire.

La densité progresse, la consommation d'espaces aussi

Malgré son affluence de banlieues, les communes rurales de la Haute-Garonne ont vu leur densité augmenter de 23% entre 2000 et 2015. Cette densification est importante : à 500 hab/km², la Haute-Garonne est plus dense que les départements voisins.

Des paysages et un environnement aux multiples visages

La Haute-Garonne offre une diversité de paysages et d'environnements. Le département est divisé en 10 zones de paysages et d'environnement, chacune avec ses spécificités et ses enjeux.

"UN AUTRE REGARD SUR LA HAUTE-GARONNE," Agir pour vous !

2 SOLIDARITÉS POUR LES TERRITOIRES

Des disparités de qualité de vie importantes

La Haute-Garonne présente un territoire aux fortes disparités de qualité de vie. Les communes les plus riches sont situées dans le sud du département, tandis que les communes les plus pauvres sont situées dans le nord.

Des spécificités territoriales qui créent la richesse

La Haute-Garonne dispose d'une grande diversité de territoires. Ces spécificités territoriales sont une richesse pour le département et doivent être valorisées.

Des réseaux qui réduisent la fracture territoriale

La Haute-Garonne dispose d'un réseau de transports et de services qui permet de réduire la fracture territoriale. Ces réseaux sont essentiels pour le développement du territoire.

"UN AUTRE REGARD SUR LA HAUTE-GARONNE," Agir pour vous !



Être conseillé avant de décider en urbanisme

→ DESCRIPTIF

Aider la collectivité à y voir clair dans des situations d'urbanisme concrètes, pour comprendre ce que les règles permettent ou empêchent, éviter les erreurs, et intégrer d'emblée les enjeux de sobriété, de cadre de vie et d'adaptation aux évolutions à venir. Apporter du recul et un regard extérieur pour repérer les enjeux importants (territoire, règles, projets), mesurer les conséquences des choix dans le temps (coûts, usages, impacts), et aider les élus à trancher en connaissance de cause.

Intervenir en appui des décisions, avant ou en parallèle d'une instruction, d'un projet ou d'une évolution de règle, afin de choisir la solution la plus adaptée, durable et réaliste pour la commune, sans compliquer inutilement les démarches.

→ EXEMPLES

Un projet est conforme aux règles, mais je m'interroge sur ses effets réels pour la commune à moyen et long terme : consommation foncier, circulation, coûts futurs, cadre de vie. Je dois prendre une décision d'urbanisme délicate, sans disposer de suffisamment de recul pour mesurer ses conséquences sur l'évolution du village, la sobriété des choix et l'adaptation aux changements à venir.

Une décision ponctuelle risque de créer un précédent, et je souhaite vérifier sa cohérence avec le projet communal et éviter un choix difficilement réversible.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Échanger en amont avec les élus et les services, à partir d'une situation concrète, pour clarifier le contexte, les règles applicables et les enjeux locaux.

Apporter un regard d'urbaniste et du recul, afin de comprendre les conséquences possibles des choix envisagés (foncier, fonctionnement du village, coûts futurs, cadre de vie).

Aider à sécuriser la décision, en éclairant les options possibles et en orientant, si nécessaire, vers la démarche la plus adaptée : instruction, ajustement des règles, projet plus global ou absence de suite.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Compte rendu court d'échanges
- > Avis et préconisations d'aide à la décision.
- > Apport de références inspirantes.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement inclus dans l'adhésion à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Prise en compte des enjeux de qualité du cadre de vie, de sobriété foncière et de durabilité des choix d'aménagement.

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie - Direction adjointe Urbanisme, Ingénierie et expérimentations territoriales - Service urbanisme
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Connaître et observer son territoire

→ DESCRIPTIF

Accéder à des données sur son territoire, pour mieux comprendre les dynamiques et ainsi guider les stratégies d'aménagement à mettre en place. Dessiner un portrait statistique et cartographique du territoire, comprendre les évolutions au regard des indicateurs.

→ EXEMPLES

Je souhaite avoir des données relatives aux dynamiques démographiques de mon territoire et aux flux domicile-travail avant d'implanter un lotissement sur ma commune. Je souhaite avoir une cartographie des équipements scolaires sur mon canton.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des échanges permettront de définir les données les plus pertinentes à fournir pour le projet en fonction de son état d'avancement.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Transmission de données (fichiers et /ou GéObservatoire en ligne observatoire.atd31.fr)
- > Cartographies
- > Portraits statistiques sur plusieurs thématiques : démographie, habitat, équipements et services, social, économie ...
- > Portraits de territoires

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission / demande

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de Haute-Garonne
Direction Stratégie et prospective territoriale
Service Observatoire et prospective
observatoire.territoires@cd31.fr - 05 34 33 32 77

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Accompagner les collectivités pour mieux appréhender et intégrer les enjeux de l'habitat

→ DESCRIPTIF

En cohérence avec le Plan Habitat de la Haute-Garonne et la Stratégie d'aménagement du territoire, contribuer à améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux d'habitat dans les politiques publiques.

→ EXEMPLES

Ma commune ou mon intercommunalité a des problématiques spécifiques (logements sociaux / communaux, vacance, foncier, parc ancien, etc.) et je souhaite être accompagné pour mieux cerner et prendre en compte ces enjeux localement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

À partir d'une méthodologie établie avec les élus locaux, l'accompagnement peut porter sur :

- La contribution à la production d'études flash ou de diagnostics spécifiques en lien avec l'habitat
- La contribution à la définition d'une stratégie habitat cohérente avec les dynamiques locales
- L'articulation des enjeux d'aménagement du territoire avec les politiques publiques (foncier, production de logements, transitions environnementales, équipements, complémentarité territoriale, etc.)

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accompagnement au diagnostic foncier : analyse des marchés fonciers, de l'offre foncière et de son utilisation, de la mutabilité des terrains et de leur capacité à accueillir des logements
- > Aide à l'étude de besoins et définition de stratégie habitat pour les publics spécifiques (seniors, jeunes, saisonniers, etc.)
- > Aide à la définition d'objectifs de production et de répartition de l'offre de logements dans le cadre d'un PLH
- > Appui aux études prospectives préparatoires à l'élaboration d'un PLH
- > Appui à l'animation de démarches participatives

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes et EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Un interlocuteur dédié

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne – Direction des transports et de l'habitat

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de Haute-Garonne -
Direction Stratégie et Prospective Territoriale
Services Études et Service Observatoire
Plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 38 07

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire d'une assistance en matière de planification : SCOT, PLU(i), Cartes communales

→ DESCRIPTIF

Accompagner la collectivité dans les temps clés d'une démarche de planification, afin de sécuriser les choix stratégiques et réglementaires qui l'engagent dans la durée. Apporter un appui méthodologique et un regard extérieur pour clarifier les enjeux, préparer les arbitrages et faciliter le dialogue entre élus, services et partenaires institutionnels. Inscrire la planification dans une lecture territoriale globale et durable, intégrant les enjeux de développement durable, de sobriété foncière et d'adaptation.

→ EXEMPLES

Je lance ou révisé mon SCOT, PLU / PLUi ou ma carte communale, et je souhaite être accompagné pour sécuriser la méthode et les grandes orientations. Je fais face à des arbitrages sensibles (ouverture à l'urbanisation, protection des espaces, évolution des règles), sans disposer de suffisamment de recul pour éclairer la décision. La démarche se complexifie (blocages, incompréhensions, tensions avec les partenaires), et j'ai besoin d'un appui pour remettre à plat les enjeux et avancer.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

• Amont de la démarche :

Accompagner la collectivité dans le choix du document et de la procédure de modification, révision, afin de clarifier les objectifs poursuivis, le contexte, le calendrier et de sensibiliser les élus aux enjeux d'aménagement durable.

• Assistance aux marchés :

Prise en charge de la définition du besoin et de la rédaction complète des pièces nécessaires à la passation des marchés d'études, pour sécuriser la procédure et garantir la cohérence de la mission confiée au prestataire.

• Suivi administratif :

Accompagnement de la collectivité tout au long de la procédure réglementaire, incluant le respect du calendrier, la préparation et le suivi des principales étapes formelles (délibérations, échanges avec les personnes publiques associées, enquête).

• Suivi technique et juridique :

Appui pour sécuriser les choix techniques et réglementaires, vérifier la cohérence des documents produits, anticiper les points de fragilité et assurer la bonne prise en compte des cadres législatifs et réglementaires en vigueur.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Assistance à maîtrise d'ouvrage : aide au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, avis et préconisations sur les orientations stratégiques, accompagnement et suivi d'études, animation des réunions.
- > Projet de délibération, de dossiers de marchés publics, modèles d'avis de publicité, documents pour l'enquête publique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

PETR, Syndicat mixte, communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.
- > Prise en compte des enjeux de qualité du cadre de vie, de sobriété foncière et de durabilité des choix d'aménagement.

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction adjointe Urbanisme, Ingénierie et expérimentation territoriales - Service urbanisme
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire d'une expertise urbaine, paysagère et patrimoniale en amont d'un document de planification.

→ DESCRIPTIF

Accompagnement à la définition d'un projet urbain, paysager et patrimonial dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire et/ou de document de planification.

→ EXEMPLES

Je souhaite définir des orientations urbaines, paysagères et patrimoniale. .

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement à l'identification des enjeux urbains, architecturaux, paysagers, environnementaux et préconisations.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Contextualisation de la demande : visites, écoutes et échanges,
- > Rendu de notes d'enjeux
- > Suivi et interactions avec la collectivité et les partenaires
- > Aide à la consultation et au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Engagement et organisation de la collectivité
- > Prise en compte des enjeux de sobriété et de qualité
- > Intervention possible de Haute-Garonne Ingénierie (HGI) sur les expertises financières, juridiques et de conduite de projet

CONTACT EXPERT

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivite@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Bénéficiaire de conseils sur les outils de financement liés à l'urbanisme

→ DESCRIPTIF

Apporter à la collectivité un appui ciblé sur les outils de financement mobilisables dans les projets d'aménagement, en lien avec les documents d'urbanisme et les opérations envisagées. Aider à comprendre, choisir et articuler les outils financiers de l'urbanisme, afin de sécuriser les décisions et d'anticiper leurs impacts sur les projets et les budgets locaux. Inscrire l'usage de ces outils dans une approche maîtrisée et durable de l'aménagement, intégrant sobriété foncière, qualité des projets et soutenabilité financière dans le temps.

→ EXEMPLES

Je souhaite accompagner une opération d'aménagement, mais je ne sais pas quels outils de financement de l'urbanisme peuvent être mobilisés ni à quelles conditions. Je m'interroge sur la mise en place ou l'évolution d'un outil (taxe, participation, projet partenarial), sans disposer d'une vision claire de ses effets juridiques et financiers. Je veux sécuriser mes choix, avant d'activer un outil financier qui engage la collectivité dans la durée ou qui impacte les porteurs de projets.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement consiste dans la diffusion de conseil et la production d'études pour :

- Éclairer la décision des élus dans le choix d'un outil de financement d'une opération d'urbanisme, notamment entre Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) et Projet Urbain Partenarial (PUP), et à accompagner l'élaboration des délibérations nécessaires à leur mise en œuvre
- Anticiper et sécuriser les échéances de prise de délibération liées à l'instauration ou à l'évolution des dispositifs de financement, avec la mise à disposition, le cas échéant, de modèles de délibération.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Projet de délibération, modèles de documents.
- > Avis et préconisations.
- > Analyse d'aide à la décision.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.
- > Existence d'un projet d'aménagement ou d'une réflexion opérationnelle suffisamment avancée pour mobiliser des outils de financement de l'urbanisme.
- > Prise en compte des enjeux de qualité du cadre de vie, de sobriété foncière et de durabilité des choix d'aménagement.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction adjointe Urbanisme, Ingénierie et
expérimentation territoriales - Service urbanisme
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire de conseils en application du droit de l'urbanisme

→ DESCRIPTIF

Apporter à la collectivité une assistance juridique et technique ciblée pour l'application du droit de l'urbanisme dans des situations spécifiques ou sensibles. Sécuriser les décisions prises au titre des autorisations d'urbanisme et des outils fonciers, en intégrant les règles en vigueur et le contexte territorial. Compléter les démarches de planification ou de projet, en apportant un éclairage ponctuel sur les implications juridiques et opérationnelles des choix envisagés.

→ EXEMPLES

Une autorisation d'urbanisme soulève des interrogations particulières (projet sensible, contexte contraint, risques de contentieux). La collectivité envisage ou exerce un droit de préemption et souhaite en sécuriser les conditions et les effets. Une situation foncière complexe nécessite un éclairage juridique et technique avant décision (acquisition, servitudes, réserves foncières). Un projet ou une orientation révèle des enjeux juridiques qui appellent un appui spécifique.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Prise de connaissance de la demande : entretien préalable avec les élus et/ou une visite sur site.

Éclairage juridico-technique à l'aide à la décision, portant notamment sur :

- L'urbanisme réglementaire et l'application du droit des sols, en appui aux services instructeurs et aux communes (méthodologie d'instruction, avis sur des dossiers sensibles ou complexes).
- L'action foncière : emplacements réservés, droit de préemption, appui à la mise en oeuvre de ZAD.
- Les procédures d'aménagement, par des conseils sur le choix et l'articulation des outils opérationnels mobilisables.
- Les situations de précontentieux, liées au droit des sols ou à la planification.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Projet de délibération, modèles de documents.
- > Avis et préconisations.
- > Analyse d'aide à la décision.
- > Veille juridique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, Syndicat mixtes, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement inclus dans l'adhésion à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.
- > Prise en compte des enjeux de qualité du cadre de vie, de sobriété foncière et de durabilité des choix d'aménagement.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Urbanisme, Ingénierie et expérimentation territoriales - Service urbanisme
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Accéder aux données du GéObservatoire départemental

→ DESCRIPTIF

Le « GéObservatoire » a pour objectif de diffuser plus de 1100 indicateurs aux collectivités territoriales. Il fournit une richesse d'informations qui peuvent être utilisées pour analyser et comprendre les tendances démographiques, économiques, et sociales.

Accessible sur observatoire.atd31.fr, le GéObservatoire du département de la Haute-Garonne est un panorama chiffré de votre territoire, couvrant une multitude de thématiques (démographie, logement, emploi, éducation, etc.).

L'accès aux données et cartes, pour une gamme d'échelle géographiques allant des communes à la région, offre une flexibilité remarquable pour cette exploration.

Mises à jour régulièrement, ces données, disponibles sur différents millésimes, permettent de suivre l'évolution des territoires sur plusieurs années.

→ EXEMPLES

• Obtenir des cartes ou des informations spécifiques pour ma collectivité :

Le GéObservatoire permet de visualiser des cartes statistiques et des données géographiques précises sur le périmètre de votre collectivité. Que vous ayez besoin d'informations sur la population, le logement, l'économie, les équipements et services, ou tout autre domaine, le GéObservatoire vous fournit les ressources nécessaires.

• Trouver des informations géographiques pertinentes pour ma collectivité et mes habitants :

Le GéObservatoire permet d'accéder à des rapports qui présentent la situation générale de votre collectivité aux regards des indicateurs les plus récents. Sauvegarder et imprimer ces rapports en format PDF assurent une accessibilité et une portabilité, facilitant

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Pour consulter Le GéObservatoire, rendez-vous sur le site observatoire.atd31.fr

En complément, notre équipe d'experts est à votre disposition pour répondre à vos questions techniques et vous conseiller dans l'usage des données mises à disposition. Pour solliciter notre prestation d'accompagnement, vous pouvez faire la demande via la Plateforme d'appuis aux territoires.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Visualisation en ligne des données sous forme de cartes ou de tableau
- > Exportation de données (xlsx, ods, csv), de graphiques (png, svg, pdf) et de cartes (png, svg, pdf)
- > Édition en ligne de portrait comparatif sur mesure

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, intercommunalités, PETR et syndicats mixtes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Interlocuteur dédié
- > GéObservatoire disponible sur la Plateforme d'appuis aux territoires

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de Haute-Garonne
Direction Stratégie et prospective territoriale
Service Observatoire et prospective
observatoire.territoires@cd31.fr - 05 34 33 32 77

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Anticiper les besoins en équipements scolaires au regard des dynamiques territoriales

→ DESCRIPTIF

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle départementale, le Département de la Haute-Garonne accompagne les collectivités dans l'analyse prospective des besoins en équipements scolaires.

Cette contribution vise à :

- Éclairer les choix locaux au regard des **dynamiques démographiques, résidentielles et territoriales**,
- Intégrer les **interdépendances entre territoires** (attractivité, mobilités, organisation des bassins de vie),
- Contribuer à une **répartition équilibrée et soutenable des équipements scolaires** à l'échelle du département.

Cette démarche constitue **une des modalités de déclinaison opérationnelle de la stratégie départementale**, en appui à la décision des collectivités.

→ EXEMPLES

Une commune souhaite anticiper l'évolution de ses effectifs scolaires au regard des projets d'aménagement et de la dynamique démographique. Une réflexion est engagée sur l'évolution de l'offre scolaire (extension, restructuration, regroupement). Le territoire souhaite inscrire ses projets dans une **lecture élargie des dynamiques territoriales**.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé repose sur :

- La mobilisation de **données et d'analyses à l'échelle départementale**,
- **Une mise en perspective des dynamiques locales avec les tendances territoriales**,
- La construction de **scénarios d'évolution** permettant d'éclairer les choix publics.

Les hypothèses de travail sont co-construites avec la collectivité, en tenant compte :

- Des documents de planification,
- Des projets d'aménagement,
- Des dynamiques territoriales élargies.

Les scénarios produits constituent des **outils d'aide à la décision**.

Ils ne valent pas programmation opérationnelle ni engagement de réalisation.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Contribution à l'élaboration d'une prospective scolaire.
- > Présentation et explication technique des résultats.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Point d'attention relatif à la **cohérence territoriale, la bonne allocation des équipements publics**, et aux enjeux de **bifurcation écologique (sobriété, maîtrise de l'étalement, etc.)**
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Connaissance des projets et de la programmation urbaine de la commune.

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de Haute-Garonne
Direction de la Stratégie et de la Prospective Territoriale
- Service Études Urbanisme et Stratégie Aménagement
plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 32 85

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





BIFURCATION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE





Identifier les enjeux dans la préservation des espaces naturels, rivières et milieux aquatiques

→ DESCRIPTIF

Conseils et appuis techniques aux démarches de valorisation et de gestion des espaces naturels.

→ EXEMPLES

Je souhaite mettre en valeur un espace naturel, définir des modalités de gestion en cohérence avec les enjeux environnementaux et paysagers.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

• À l'étape de la réflexion :

Accompagnement à la définition du projet par un(e) paysagiste conseiller, appui technique, préconisations paysagères et environnementales.

• À l'étape de la réalisation :

Accompagnement aux modalités de suivi et de gestion.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Note d'enjeux et d'opportunité.
- > Note d'orientations et de préconisations.
- > Note technique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivite@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

**CONTACT PLATEFORME
D'APPUIS AUX TERRITOIRES**
collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Valoriser et gérer son patrimoine végétal et paysager

→ DESCRIPTIF

Conseils et appuis techniques pour valoriser et gérer le patrimoine végétal et paysager

→ EXEMPLES

Je souhaite préserver le patrimoine végétal et paysager, renforcer la place du végétal dans les espaces publics, mettre en place des modalités de gestion écologiques.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Identification du potentiel au regard du patrimoine végétal et de son état d'entretien
- Élaboration d'un préprogramme en collaboration avec les différents acteurs.
- Préconisations de gestion.
- Propositions d'orientations d'aménagement.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Note d'enjeux et d'opportunité.
- > Note d'orientations et de préconisations.
- > Note technique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
conseilcollectivite@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/conseiller-les-elus-et-les-collectivites

**CONTACT PLATEFORME
D'APPUIS AUX TERRITOIRES**
collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Créer un Espace Naturel Sensible (ENS) et/ou protéger une zone humide sur son territoire communal ou intercommunal

→ DESCRIPTIF

Être accompagné d'un point de vue technique, administratif, juridique et financier pour le classement et la gestion d'un Espace Naturel Sensible et/ou l'inscription au Conservatoire départemental des Zones humides (CDZH). Accompagnement pouvant inclure la concertation citoyenne.

→ EXEMPLES

Je souhaite préserver et valoriser par la gestion conservatoire et l'ouverture au public mon patrimoine naturel.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

À l'étape de la réflexion/conception :

- Accompagnement au projet, appui technique, préconisations.
- Visite et terrain pour vérifier la faisabilité/éligibilité et présenter la politique ENS et CDZH.
- Définition du périmètre du projet.

À l'étape du classement :

- Aide au montage du dossier de demande classement ENS et CDZH.
- Analyse technique du projet.

À l'étape de la gestion :

- Contribution la rédaction du cahier des charges des études complémentaires et du plan de gestion, des marchés.
- Appui technique au suivi de la rédaction et de la mise en œuvre du plan de gestion,
- Participation aux comités techniques, comités de pilotage et suivi du projet.
- Instruction des demandes de financements.
- Accompagnement à la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Convention de partenariat.
- > Charte graphique ENS/CDZH.
- > Aide à la réalisation des cahiers des charges et à l'analyse des candidatures.
- > Comité technique pour la mise en œuvre et le suivi.
- > Participation au réseau départemental.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Porteurs de projets publics (commune ou groupements de communes, EPCI) ou privés (propriétaires privés de type fédérations départementales, associations agréées au titre de la protection de l'environnement, particuliers).

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Maîtrise foncière partielle ou totale du site à préserver.
- > Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.
- > Réalisation d'un plan de gestion pluriannuel.
- > Mise en œuvre des opérations de gestion suivant les règles de la bifurcation écologique.
- > Respect de la charte graphique ENS/CDZH.
- > Intégration au réseau départemental ENS/CDZH.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction de la Transition Écologique
Service Biodiversité et Aménagement Durable et
Service Ressource en Eau
ens@cd31.fr - 05 34 33 48 21

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Concevoir et animer des projets agricoles et alimentaires sur les territoires

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'une expertise technique et méthodologique afin de développer des projets sur l'agriculture, les circuits courts et l'alimentation.

→ EXEMPLES

Je souhaite :

- Identifier l'écosystème agricole de ma commune
- Structurer une feuille de route sur l'agriculture et l'alimentation
- Initier, animer une démarche de PAT (*Plans Alimentaires Territoriaux*)
- Développer une stratégie foncière pour protéger des terres agricoles
- Identifier et caractériser du foncier, valoriser une friche avec un projet nourricier
- Identifier un porteur de projet pour exploiter un terrain agricole, installer des producteurs sur ma commune
- Initier un projet structurant de filières locales (légumerie, régie, transformation agroalimentaire), etc.
- Monter une régie agricole municipale
- Réaliser un diagnostic de ma restauration collective et connaître les leviers de réussite pour un approvisionnement de qualité
- Accroître la part de circuits courts dans la restauration collective
- Établir un cahier des charges en vue d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un premier rendez-vous avec les élus et/ou techniciens, en fonction de votre contexte, des objectifs de votre projet et de vos besoins d'accompagnement, nous établirons une proposition méthodologique d'accompagnement sur mesure (définition des enjeux et des axes stratégiques du projet, conception du plan d'action, orientation vers les dispositifs financiers adéquats, etc.).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Animation d'ateliers spécifiques au projet
- > Benchmark des initiatives locales et nationales, des échanges d'expériences entre projets inter-collectivités.
- > Aide à la rédaction de cahiers des charges, d'appels à projets.
- > Mise en relation avec les partenaires (mobilisation des experts de la thématique).
- > Conseils sur l'élaboration d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR, syndicats mixtes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Compatible avec les objectifs définis par la politique départementale d'aménagement du territoire
- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Un interlocuteur dédié

CONTACT EXPERT

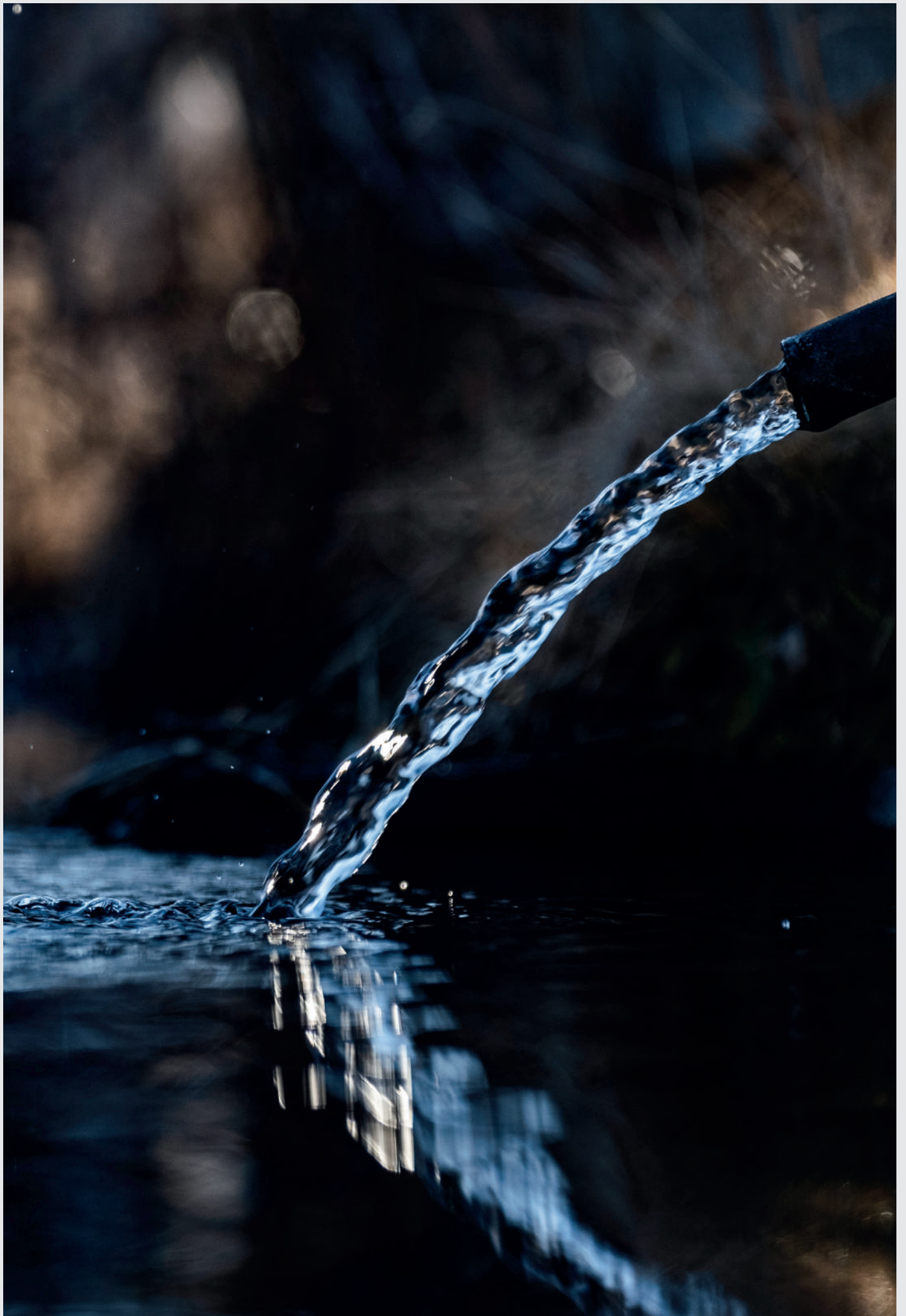
Conseil départemental de Haute-Garonne
Direction Stratégie et Prospective Territoriale
Pôle Ingénierie
plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 32 55

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE →







EAU ET ASSAINISSEMENT





Disposer de données environnementales pour conduire mes projets

→ DESCRIPTIF

Partage de données et d'informations techniques associées à la protection de l'environnement dans le cadre de diagnostics et de l'élaboration de projets.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître l'état des lieux d'un cours d'eau vis-à-vis de l'assainissement dans le cadre de la révision de mon document d'urbanisme.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

À l'étape de la réflexion/conception :

- identification des besoins et état des données disponibles.

À l'étape de la réalisation :

- accompagnement aux modalités de suivi et de gestion.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Bases de données environnementales qualitatives et quantitatives.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conventonnement pour un échange réciproque et gratuit de données.
- > Calendrier du projet.
- > Interlocuteur dédié.

CONTACT EXPERT

RESEAU31

contact@reseau31.fr - 05 61 17 30 30

www.reseau31.fr

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIREUNEDEMANDE





ÉNERGIE





Bénéficier d'un accompagnement en matière d'énergie ou de transition énergétique

→ DESCRIPTIF

Accompagnement et conseils aux communes pour leurs projets de transition énergétique (conseil en énergie, production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, rénovation des bâtiments, etc.).

Maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité (raccordements, renforcement et effacement des réseaux électriques).

Accompagnement à la gestion de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse en éclairant juste.

→ EXEMPLES

Je souhaite améliorer ou développer l'éclairage public de ma commune. Je souhaite réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments. Je souhaite avoir des conseils sur un projet de production d'énergie renouvelable. Je souhaite une meilleure intégration des réseaux aériens dans l'environnement pour l'embellissement de ma commune, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des échanges permettront de définir le projet puis d'organiser la mise en œuvre opérationnelle de la demande.

L'outil de suivi des projets en cours (accessible via www.sdehg.fr) propose aux communes d'accéder aux informations relatives à l'avancement de leurs projets qu'il s'agisse de travaux sur l'éclairage public, sur le réseau de distribution d'électricité ou sur des projets de transition énergétique.

PRESTATIONS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du besoin et diagnostic.
- > Opérationnel (travaux) sur les réseaux.
- > Conseils sur la mise en place d'actions de transition énergétique.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Prise en charge financière qui dépend de l'accompagnement.
- > Être adhérent au SDEHG.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

CONTACT EXPERT

Syndicat Départemental d'Énergie
de la Haute-Garonne (SDEHG) - contact@sdehg.fr
05 34 31 15 00 - www.sdehg.fr

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE :

www.sdehg.fr





Bénéficiaire d'un appui à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables

→ DESCRIPTIF

Dans le cadre de sa politique de bifurcation écologique, le Conseil départemental de la Haute-Garonne propose aux communes un accompagnement en matière de transition énergétique et d'ingénierie territoriale.

Cet accompagnement vise à soutenir les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets énergétiques, en cohérence avec les grands cadres de planification (PPE3, SNBC3, SRADDET, SCoT-PCAET).

Les interventions portent notamment sur le conseil stratégique aux élus pour leurs choix énergétiques, l'accompagnement technique et juridique des projets, le suivi de la mise en œuvre opérationnelle, la diffusion de connaissances et la formation sur les enjeux énergétiques.

Une expertise spécifique est mobilisée sur les énergies renouvelables, notamment : agrivoltaïsme, méthanisation agricole et photovoltaïque (autoconsommation, toitures, ombrières, centrales au sol).

→ EXEMPLES

Je souhaite être conseillé dans mes relations avec les développeurs ou opérateurs énergétiques.

Je souhaite développer un projet d'autoconsommation collective.
Je souhaite traduire les objectifs de mon PCAET à l'échelle de ma commune.

Je souhaite définir une stratégie énergétique compatible avec les orientations du SRADDET.

Je souhaite contribuer aux objectifs de neutralité carbone fixés par la SNBC3.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne repose sur un entretien préalable avec les élus permettant d'identifier les besoins et les enjeux locaux, des points réguliers et un appui continu tout au long du projet, de son émergence à sa mise en œuvre.

L'intervention s'adapte au niveau de maturité du projet et aux spécificités du territoire.

Une attention particulière sera mise sur la prise en compte dans les projets de l'intégration architecturale, urbaine et paysagère.

PRESTATIONS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse stratégique et aide à la décision des élus.
- > Mise en cohérence des projets avec les documents de planification (Programme pluriannuel d'énergie PPE3, Stratégie nationale bas carbone 3 SNBC3).
- > Notes d'opportunité et de faisabilité.
- > Accompagnement réglementaire et appui technique (montage de projet, interfaces avec les acteurs, cadre juridique, procédures, autorisations).
- > Suivi de la mise en œuvre des projets.
- > Aide à la coordination des partenaires (développeurs, opérateurs, institutions).
- > Actions de communication et de formation sur les enjeux énergétiques à destination des élus.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires .
- > Calendrier partagé.
- > Interlocuteur dédié.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie
- > CAUE
- > SDEHG

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de Haute-Garonne
Direction Stratégie et Prospective Territoriale,
Pôle Ingénierie
Plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 38 07

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE :







ACTIVITÉ CITOYENNE ET SOLIDAIRE





Développer ses commerces de proximité

→ DESCRIPTIF

Le département accompagne les communes et les EPCI dans leurs projets d'installation de services marchands et de commerces de proximité sur leur territoire. Il apporte un appui technique à l'opportunité du projet dans son environnement économique et territorial, et mobilise les différents dispositifs en fonction de la nature et du porteur de projet (y compris porteurs de projets relevant de l'économie sociale et solidaire).

→ EXEMPLES

Je souhaite installer une épicerie dans ma commune. Je souhaite acheter un bâtiment au centre de ma commune pour installer un service marchand.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et d'une visite sur site le cas échéant, des échanges permettront de bien définir le projet ainsi que les modalités d'accompagnement. Accompagnement pouvant intégrer une démarche de concertation citoyenne.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin.
- En phase opérationnelle. Dispositifs mobilisables : conseils techniques, juridiques, recherche de financements...

CréONS31 (Création d'Opérations Nouvelles de Services marchands) : aide destinée aux communes de moins de 5 000 habitants souhaitant créer ou maintenir des services marchands de proximité nécessaires au besoin de la population locale par l'acquisition d'immobilier, des travaux de rénovation ou l'achat d'équipements, lorsque l'initiative privée est défailante ou absente.

Fonds de rebond de l'innovation sociale : aide à émergence, destinée aux porteurs de projets relevant de l'économie sociale et solidaire (associations et coopératives avec créations d'emplois, d'utilités sociales, etc).

Exemples : café associatif, épicerie coopérative.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du besoin et diagnostic de l'offre actuelle.
- > Réflexion sur l'opportunité, les besoins, la faisabilité technique et financière.
- > Accompagnement à l'identification des porteurs de projets.
- > Analyse des projets des divers porteurs de projets.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Demande via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction du développement et de l'appui aux territoires
Service Innovation Économique et Sociale
ddat-sies@cd31.fr - 05 34 33 31 40

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Redynamiser son territoire en accompagnant des projets portés par des collectifs citoyens et/ou des acteurs de l'ESS

→ DESCRIPTIF

Vous souhaitez

- Redynamiser votre commune / EPCI/ PETR grâce à des solutions innovantes de proximité, créatrices de lien social, répondant aux besoins de vos habitants
- Transformer des idées de collectifs (en émergence, associations, coopératives) en projets ESS
- Réactiver un lieu vacant public pour y installer un projet d'intérêt collectif

Et si l'ESS était une solution en mesure d'apporter des réponses concrètes à ces objectifs telles que des cafés associatifs, des épiceries collaboratives, des lieux de vie inclusifs, des ressourceries ou toutes autres activités utiles à la vie locale.

→ EXEMPLES

Je souhaite engager un projet ESS ou accompagner des porteurs de projet ESS sur mon territoire. Par exemple, je suis sollicité.e pour la création d'une épicerie coopérative, d'un garage solidaire et je souhaite leur apporter un soutien méthodologique, favoriser leur ancrage, les orienter au mieux dans l'écosystème de l'accompagnement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Département accompagne les communes / EPCI/ PETR dans ce type de projet, qu'ils aient identifié des acteurs de l'ESS ou souhaitent faire émerger un collectif local.

Cet accompagnement s'adresse aux élus et aux porteurs de projet, quel que soit leur niveau d'avancement.

Une équipe projet en analyse la pertinence, mobilise les appuis adaptés et veille à son ancrage territorial.

L'objectif est de construire un projet de développement local pérenne fondé sur la base d'engagements équilibrés entre porteurs de projet et élus.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Une aide à la décision pour les collectivités : étude de pré-programmation, diagnostic du bâti, expertise sectorielle, aide au montage du projet, recherche de financements, mobilisation possible du dispositif CRÉONS pour les communes de - 5000 habitants (Création ou maintien des services marchands de proximité en milieu rural notamment ESS)
- > Un appui aux collectifs, associations ou coopératives : structuration, professionnalisation, modèle économique, gouvernance, partenariats, gestion des bénévoles, mobilisation des partenaires du Département (CRESS, France Active, URSCOP...), mobilisation possible du fonds de rebond de l'innovation sociale (15 000 € max en fonctionnement), etc.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Définition d'un calendrier partagé.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie, CAUE, Services départementaux sectoriels



CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction du développement et de l'appui aux territoires -
Service Innovation Économique et Sociale
ddat-sies@cd31.fr - 05 34 33 31 40

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIREUNEDEMANDE



Élaborer un projet dans une dynamique de participation citoyenne

→ DESCRIPTIF

La participation citoyenne au processus décisionnel constitue une nouvelle manière de porter les politiques et projets publics.

Dans ce cadre, il est proposé un :

- Accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une politique publique dans une démarche participative
- Accompagnement structurant pour la définition d'une dynamique citoyenne participative globale et à ses conditions de mise en œuvre.

→ EXEMPLES

- J'ai un projet spécifique qui nécessite ou auquel je souhaite associer de la participation citoyenne : projet de territoire, lien social, budget participatif, transition écologique, lieu de vie sociale, lecture publique, tiers-lieux, etc.
- Ma commune est sollicitée par un collectif qui souhaite voir émerger un lieu hybride en économie sociale et solidaire (Fiche « Lieu de vie ESS »). Je m'interroge sur l'opportunité de ce projet ou m'interroge sur les conditions de réussite d'un tel projet, et son élaboration.
- Je souhaite définir, renouveler ma stratégie de démocratie participative. Je souhaite créer un espace, une commission mixte, un conseil des jeunes, des anciens, de quartier, de lotissement, de développement et le faire vivre.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement peut se tenir à différentes étapes du projet :

- **Au lancement de la réflexion** (aide à la définition, fondement, formalisation des objectifs...) et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations...).
- **En phase opérationnelle** (préconisation sur les méthodes, les techniques d'animation, la mobilisation, la prise en compte des avis citoyens...).

Les échanges permettront de comprendre vos besoins, appréhender les enjeux, et de vous proposer une démarche adaptée.

Des modalités d'accompagnement et un calendrier seront définis conjointement à la suite d'un premier entretien sur site si possible.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet de concertation ou d'espace permanent.
- > Aide à la réflexion stratégique sur la participation citoyenne
- > Aide à l'élaboration d'un plan de participation citoyenne (modalités, calendrier, mandat, méthodologies...) intégré à la démarche globale.
- > Aide à l'élaboration d'un plan de mobilisation (modalités, calendrier, cartographie des parties prenantes...)

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Un interlocuteur dédié.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Partenaires de la Plateforme et services départementaux sectoriels

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Service Études Urbanisme et Stratégie
d'aménagement
plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 34 42

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





TOURISME



Conduire un projet d'aménagement et/ou d'équipement touristique structurant

→ DESCRIPTIF

Concevoir et mettre en place un projet touristique relatif à :

- Un site de visite patrimonial, culturel, naturel
- Un aménagement/équipement touristique **appartenant à la collectivité** (camping municipal ou autre type d'hébergement touristique, site de loisirs, etc.),
- Un aménagement/équipement/service spécifique au cyclotourisme sur les boucles connectées aux vélo-routes nationales.

Identifier les acteurs et les potentialités touristiques locales, les dispositifs techniques et financiers existants pouvant soutenir le projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite remettre à niveau un lieu existant, je souhaite créer ou réhabiliter un hébergement touristique, une base de loisirs, en tourisme un itinéraire de randonnée cyclable ou pédestre déjà existant, ou encore ouvrir un site patrimonial à la visite, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis avec le service Tourisme et d'autres directions départementales.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations, etc.).
- En phase opérationnelle (préconisations sur les services, les équipements, l'aménagement et les modes de gestion, etc.). L'appui de Haute-Garonne Tourisme est possible pour la promotion, commercialisation et du CAUE pour un accompagnement sur les volets architecturaux, patrimoniaux, paysagers et urbains.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la recherche de financement et au montage de dossiers financiers.
- > Aide à la qualification/labellisation du projet
- > Aide à l'animation du projet.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges.
- > Études et fourniture de données touristiques.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR, Syndicats mixtes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- > Haute-Garonne Tourisme
- > Haute-Garonne Ingénierie
- > CD31-DTE

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction du développement et de l'appui aux territoires -
Service Tourisme et Développement des territoires
ddat@cd31.fr - 05 34 33 16 50

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Obtenir le label « Villes et villages fleuris »

→ DESCRIPTIF

Depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental de la Haute-Garonne mandate Haute-Garonne Tourisme pour l'organisation du Concours des Villes et Villages Fleuris. Ce concours s'inscrit dans le cadre du Concours National créé en 1959 par le Ministère du Tourisme. Le label des Villes et Villages Fleuris récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel, propice à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'environnement qui contribuent à valoriser l'accueil et l'image de marque des communes du département en faveur des administrés et des touristes.

La qualité, l'authenticité, l'esthétique doivent primer sur la quantité ; le fleurissement, la végétation, le mobilier urbain, la propreté, la protection des espaces naturels doivent s'inscrire dans une politique de cadre de vie et de développement durable d'ensemble de la commune. Entre 80 et 100 communes et plus de 300 particuliers s'inscrivent chaque année au concours, les visites se déroulent durant 3 semaines, comprenant 25/30 circuits et environ une quinzaine de professionnels participent au jury.

→ EXEMPLES

Je souhaite valoriser ma commune en vue de sa labellisation.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le concours est gratuit et ouvert à toutes les communes du département. Haute-Garonne tourisme recueille les inscriptions des communes, sélectionne et accompagne les communes susceptibles d'obtenir le label. Les communes inscrites reçoivent le passage du jury départemental. Lors de ce passage, les communes reçoivent des conseils, des préconisations sur les équipements, l'aménagement et les modes de gestion et sont accompagnés sur les volets architecturaux, urbains, patrimoniaux, paysagers et environnementaux.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Sélection et accompagnement des communes susceptibles d'obtenir le label.
- > Conseils et préconisations sur les orientations.
- > Suivi et appui technique sur plusieurs années avant présentation.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA PRESTATION

- > Inscription au concours.
- > Visite du jury.
- > Remise des prix.

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Tourisme
bienvenue@tourismehg.com - 05 61 99 44 00

CONTACT PLATEFORME
D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Inscrire un itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

→ DESCRIPTIF

Être accompagné d'un point de vue technique, administratif, juridique et financier pour l'inscription d'un itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). L'inscription d'un itinéraire au PDIPR permet d'assurer sa pérennité et celle des chemins ruraux qui sont traversés.

→ EXEMPLES

Je suis une commune ou une intercommunalité, et je souhaite valoriser et préserver un itinéraire de randonnée en l'inscrivant au PDIPR. Je souhaite faire évoluer l'offre touristique de mon territoire en développant les itinéraires de randonnée.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement au projet, appui technique, préconisations.
- Visite de terrain pour prendre la trace GPS de l'itinéraire, vérifier la qualité paysagère et la sécurité de l'itinéraire.
- Si nécessaire, accompagnement pour la modification de l'itinéraire.
- Subvention pour l'aménagement de l'itinéraire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Accompagnement technique : analyse foncière, sécurisation de l'itinéraire, recherche d'alternative, définition du plan de signalétique, etc.
- > Accompagnement administratif : rédaction des conventions de passage, accompagnement pour la rédaction de cahier des charges, convention de partenariat, etc.
- > Animation de réunions pour la présentation du projet (élus locaux, propriétaires privés, associations, etc).
- > Aide au montage du dossier de demande de subvention

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune ou EPCI bénéficiant de la compétence « randonnée ».

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Délibération communale ou intercommunale
- > Un gestionnaire de l'itinéraire désigné
- > La majorité des parcelles traversées doivent appartenir à des personnes publiques

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction de la Transition Ecologique - Service Biodiversité et Aménagement Durable
randonnee@cd31.fr - 05 34 33 48 21

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





CULTURE



Élaborer un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC)

→ DESCRIPTIF

Structurer la politique d'éducation artistique et culturelle de la collectivité. Développer des transversalités avec les politiques éducatives, sociales, etc. Elaborer des partenariats autour d'un projet EAC. Favoriser le lien entre les porteurs de projets EAC et les équipements culturels du territoire. Élaborer des outils méthodologiques de mise en place et de suivi d'actions d'EAC.

→ EXEMPLES

Je souhaite définir et mettre en place des projets d'EAC sur ma commune. Je souhaite définir des indicateurs de réussite d'un projet d'EAC. Je souhaite favoriser les transversalités et les partenariats entre les acteurs culturels et éducatifs de mon territoire. Je souhaite offrir aux jeunes de ma commune un dispositif d'EAC pérenne et cohérent. Je souhaite structurer et mettre en place une Convention de Généralisation d'EAC (pour les PETR et EPCI uniquement).

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et une visite sur site, et en fonction des besoins exprimés, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis :

- Accompagnement pour établir un état des lieux partagé (acteurs éducatifs, acteurs culturels, équipements, etc)
- Élaboration d'un cadre de définition des objectifs, des moyens nécessaires et d'un calendrier.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet et de son calendrier
- > Aide à l'identification des ressources potentielles pour le projet
- > Études et fourniture d'éléments d'aide à la décision, d'exemples de projets menés dans d'autres communes
- > Apports d'outils méthodologiques.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur unique et dédié.

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Jeunesse, valeurs de la République et innovation

Service Ingénierie Coopération Innovation
djsvri@cd31.fr -05 34 33 15 14

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire intercommunal

→ DESCRIPTIF

Concevoir, formaliser et définir les modalités de mise en œuvre pour un projet culturel cohérent, durable et adapté à l'échelle intercommunale. Positionner la politique culturelle comme un axe de développement en lien avec les politiques sociales, éducatives, touristiques, environnementales, etc. La culture participe à la qualité de vie et à la valorisation du territoire intercommunal.

→ EXEMPLES

Je souhaite définir les axes stratégiques d'un projet culturel pour ma communauté de communes. Je souhaite rassembler les forces vives du territoire autour d'une politique culturelle structurante pour l'intercommunalité en lien avec la politique générale. Je souhaite mettre en œuvre un projet culturel à rayonnement intercommunal en lien avec la création ou la reprise d'un équipement culturel. Je souhaite mettre en réseau les équipements culturels de l'intercommunalité (école de musique, médiathèques, etc.). Je souhaite placer la culture au cœur des politiques transversales, sociales, éducatives, environnementales et d'aménagement développées par ma collectivité. Je souhaite mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de mon intercommunalité. Je souhaite impliquer les acteurs culturels et/ou les habitants du territoire au projet.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Accompagnement pour établir un diagnostic culturel partagé (équipements, acteurs culturels, programmation artistique, etc.)
- Accompagnement à la formalisation d'un Projet Culturel de Territoire (apports méthodologiques, appui à l'élaboration de questionnaires, animation d'ateliers d'écriture, mise en récit, etc.)
- Accompagnement à la définition des objectifs, des moyens nécessaires et d'un calendrier

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet et son phasage
- > Aide à l'identification des ressources et des acteurs potentiels du projet
- > Aide au montage et à la rédaction du projet
- > Études et fourniture de données / indicateurs permettant d'élargir le contexte du projet
- > Aide à la définition d'une stratégie participative avec les habitants, les acteurs culturels
- > Aide à l'évaluation du projet culturel de territoire, etc.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur dédié.
- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Jeunesse, valeurs de la République et innovation - Service Ingénierie Coopération Innovation
djsvri@cd31.fr - 05 34 33 15 14

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Dynamiser la politique culturelle de sa commune

→ DESCRIPTIF

Structurer la politique culturelle de la commune. Mettre en cohérence les actions et/ou les équipements culturels existants. Développer des transversalités avec les politiques éducatives, sociales, touristiques, environnementales, etc. Intégrer les axes culturels stratégiques à la dynamique globale de politique publique.

→ EXEMPLES

Je souhaite définir et rendre cohérente l'offre culturelle municipale. Je m'interroge sur la lisibilité de la programmation culturelle de ma commune. Je souhaite dynamiser l'action et l'attractivité d'un équipement culturel. Je souhaite faire participer les habitants à la vie culturelle de la commune. Je souhaite développer des partenariats avec les acteurs culturels. Je souhaite intégrer la dimension culturelle aux politiques sociales, éducatives, environnementales et d'aménagement de ma commune.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, et en fonction des besoins exprimés, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis.

- Accompagnement pour établir un état des lieux partagé (équipements, acteurs culturels, programmation artistique, etc.)
- Élaboration d'un cadre de définition des objectifs, des moyens nécessaires et d'un calendrier.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet et de son phasage.
- > Aide à l'identification des ressources et des partenaires potentiels du projet.
- > Études et fourniture de données / indicateurs permettant d'élargir le contexte du projet.
- > Apports d'outils méthodologiques et aide à l'évaluation de la politique culturelle municipale.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur dédié.
- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Jeunesse, valeurs de la République et innovation - Service ingénierie Coopération Innovation
djsvri@cd31.fr -05 34 33 15 14

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Construire/aménager une salle pour accueillir un concert/un spectacle

→ DESCRIPTIF

Se doter d'une salle fonctionnelle pour accueillir des représentations dans le domaine du spectacle vivant toutes disciplines artistiques confondues en identifiant les besoins, en évaluant les faiblesses et les incohérences éventuelles liées aux différentes spécificités.

→ EXEMPLES

Je construis une salle des fêtes dans laquelle je veux aussi accueillir des spectacles, je souhaite construire une salle dédiée au spectacle vivant. Je souhaite doter une salle existante du niveau technique nécessaire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin (accompagnement au projet, appui technique, préconisations, etc).
- En phase opérationnelle (préconisation sur les services, les équipements, l'aménagement et les modes de gestion, etc)

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges.
- > Études et fourniture de données techniques.
- > Aide à l'identification d'acteurs spécialisés.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Conseil départemental de la Haute-Garonne : régisseur général de la Direction des arts vivants et visuels ; Direction de la logistique ; Direction de l'architecture.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction des Arts Vivants et Visuels
contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Organiser une manifestation dans le domaine du spectacle vivant

→ DESCRIPTIF

Accueillir une manifestation culturelle en lien avec une programmation ou un site patrimonial en identifiant les artistes professionnels et les dispositifs techniques et financiers existants pouvant soutenir ce projet.

→ EXEMPLES

Je souhaite organiser un concert, accueillir un spectacle chorégraphique, faire participer des artistes amateurs à une manifestation culturelle, choisir un spectacle.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis. L'accompagnement a lieu en amont de la formalisation du besoin.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à l'orientation artistique du projet.
- > Aide au montage et à l'identification des compagnies et ensembles professionnels.
- > Aide à la recherche de financement.
- > Présentation du cadre réglementaire en matière juridique et en matière de sécurité.
- > Aide à la contractualisation avec les artistes professionnels.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine du Conseil départemental par la plateforme d'appuis aux territoires.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.
- > Prestation incluse.

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction des Arts Vivants et Visuels
contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Structurer un établissement d'enseignements artistiques

→ DESCRIPTIF

Comprendre le fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique dans différents domaines (musique, théâtre, danse) répondant à des statuts différents (public, associatif) en lien avec un territoire et un public en identifiant les dispositifs techniques et financiers existants pouvant permettre leur développement.

→ EXEMPLES

Je souhaite créer une école de musique, de danse ou de théâtre.
Je souhaite accompagner des activités associatives dans ces mêmes domaines.

Je souhaite mettre en réseau plusieurs écoles de musique.
Je souhaite faire évoluer l'offre en matière d'enseignements artistiques sur mon territoire.

Je souhaite financer les écoles artistiques de mon territoire.
Je souhaite aménager une salle pour la danse.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis. L'accompagnement a lieu au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide méthodologique.
- > Aide à la réalisation d'un état des lieux des enseignements artistiques.
- > Formulation de préconisations.
- > Aide à la définition de critères.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur dédié.
- > Calendrier du projet.
- > Prestation incluse.

CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction des Arts Vivants et Visuels
contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Favoriser ou valoriser la présence de l'occitan dans l'espace public

→ DESCRIPTIF

La langue occitane, déclarée en 2009 en grave danger de disparition par l'UNESCO, connaît aujourd'hui un regain d'intérêt notamment chez les jeunes. Son enseignement se développe. Cette langue est celle des troubadours. Elle est aussi appelée languedocien, gascon ou patois selon les endroits. Conscientes que cette langue doit être sauvée et de tout l'intérêt qu'elle peut avoir dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement local, que ce soit dans les domaines culturel, touristique ou économique, les collectivités locales sont souvent amenées à l'utiliser pour valoriser leur patrimoine ou leur identité.

L'action proposée consiste à aider les collectivités à utiliser l'occitan : nom des communes, de leurs rues, hameaux ou lieux-dits, ou signalisation des monuments ou des itinéraires touristiques, de promenade ou de randonnée.

→ EXEMPLES

La commune ou l'EPCI souhaite assurer la valorisation la langue occitane (dialecte gascon ou languedocien) par le développement de sa présence dans son espace public. La commune ou l'EPCI souhaite utiliser la langue occitane pour mettre en valeur son patrimoine historique ou des sites naturels. La commune ou l'EPCI entend développer des itinéraires touristiques, de promenade ou de randonnée par une signalisation bilingue

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Indication des associations ou organismes spécialisés.
- Conseils dans la rédaction en occitan de ces appellations.
- Traduction du nom de la commune, de ses rues, hameaux ou lieux-dits, signalisation bilingue des monuments ou des itinéraires.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Traduction en graphie occitane normalisée (dialecte gascon ou languedocien) des appellations écrites en français ou déjà rédigées dans une version occitane non standardisée.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Transmission au Conseil départemental de la Haute-Garonne (mission occitane) des noms ou appellations à traduire.

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Mission Occitane
pascal.bergougnan@cd31.fr - 05 34 33 38 35

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Formaliser une politique d'animation pour sa médiathèque

→ DESCRIPTIF

Concevoir, définir et mettre en place un programme d'animation autour de la lecture publique sur son territoire communal ou supra-communal, organiser une animation dans sa médiathèque.

→ EXEMPLES

Je souhaite définir un programme annuel d'animation. Je souhaite faire venir un spectacle de théâtre vivant dans ma médiathèque. Je souhaite organiser une résidence d'auteur dans ma commune. Je souhaite organiser une projection cinématographique.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Une discussion préalable devra être menée pour définir les contours du projet : type d'animation, public-cible, partenariats envisagés, budget mobilisable, temporalité

L'accompagnement porte ensuite sur :

- Conseils programmatiques : choix des partenaires et intervenants, définition du budget
- Conseils techniques : lieu du spectacle, jauge possible...
- Conseils juridiques : rédaction du contrat de cession, déclaration des droits d'auteur, etc.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage opérationnel.
- > Aide à la formalisation d'éléments d'évaluation.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine du Conseil départemental auprès de la Médiathèque départementale ou de la plateforme d'appuis aux territoires.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACTS EXPERTS

Médiathèque départementale
md.contact@cd31.fr
05 61 28 77 00

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Développer la lecture publique

→ DESCRIPTIF

Concevoir, définir et mettre en place un projet de lecture publique sur son territoire communal ou supra-communal. Travailler à la (re)définition et à l'actualisation de son projet de lecture publique.

→ EXEMPLES

Je souhaite construire une nouvelle structure de lecture publique et réfléchir à la définition du projet qu'elle portera. Je souhaite organiser une concertation citoyenne pour réfléchir à l'offre de lecture publique sur mon territoire. Je souhaite élaborer une politique de lecture publique sur un territoire supra-communal.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un premier entretien in situ avec les élus locaux, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis :

- Au lancement de la réflexion et à la formalisation du besoin : appui technique pour optimiser le modèle économique du projet, chiffrage des besoins documentaires, propositions d'aménagement des espaces, formation de base de la personne responsable, préconisations mobilières et numériques, méthodologie de concertation, diagnostic supra-communal...
- En phase opérationnelle : prêt d'une grande partie des documents à l'ouverture de la structure, accompagnement personnalisé de la personne responsable, aide à la formalisation d'un projet de service, coanimation de soirées de concertation, préconisations techniques diverses, suivi de la mise en œuvre progressive du projet, etc.

Une participation préalable du CAUE est possible pour la définition d'un préprojet infrastructurel.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet.
- > Aide au montage et à la rédaction du projet.
- > Aide à la recherche de financement et au montage de dossiers financiers.
- > Aide à la rédaction du cahier des charges.
- > Aide à la conception et à l'animation d'une concertation citoyenne.
- > Diagnostics divers.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine du Conseil départemental auprès de la Médiathèque départementale ou de la plateforme d'appuis aux territoires.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

CONTACT EXPERT

Médiathèque départementale
md.contact@cd31.fr
05 61 28 77 00

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Classer, préserver et valoriser les archives de la commune ou de l'EPCI

→ DESCRIPTIF

Assurer la bonne conservation des archives produites par la collectivité pour les mettre à la disposition des administrés et valoriser l'histoire du territoire.

Se mettre en conformité avec les exigences du Code général des collectivités territoriales et du Code du patrimoine en matière de gestion des archives publiques.

Aménager des locaux adaptés à la préservation des archives.

Faire un sauvetage des archives à la suite d'un sinistre (dégât des eaux, incendie)

→ EXEMPLES

Je souhaite inventorier les archives de la collectivité car j'ai du mal à retrouver des documents demandés par des administrés.
Je souhaite trier les dossiers, car le local d'archivage est saturé et j'ai besoin d'y gagner de la place.

Je souhaite aménager un local d'archives / acquérir du mobilier conformes pour la bonne conservation des documents.

Des documents sont en très mauvais état et il faut les faire restaurer selon les règles de l'art.

Je souhaite organiser une exposition sur l'histoire de la commune ou son évolution.

Je souhaite savoir quoi faire en cas de sinistre sur les archives (inondation, incendie, etc.)

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une prise de contact, à l'initiative de la collectivité ou des Archives départementales

Visite sur place avec rapport et préconisations d'intervention, contacts téléphoniques et par courriel.

Accompagnement tout au long de la prestation ou de l'opération technique.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accompagnement pour le tri et le classement des archives archiviste-vacataire ou un prestataire spécialisé dans le classement des archives publiques, conseils sur l'archivage électronique.
- > Prise en charge des dépôts réglementaires des archives anciennes pour les communes de moins de 2000 habitants qui peuvent être conservées et classées par les Archives départementales.
- > Formation du personnel de la collectivité sur la bonne gestion des archives papier et électroniques.
- > Avis sur le programme d'aménagement d'un local d'archives, sur des devis d'achat de mobilier spécifique (subvention possible).
- > Avis techniques sur des devis de restauration de documents (subvention possible).
- > Aide à la recherche pour identifier des documents pertinents conservés aux archives départementales sur l'histoire du territoire.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR et leurs établissements publics

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur dédié.

CONTACT EXPERT

Archives départementales

Arrondissements de Toulouse et Muret :

archives.communales@cd31.fr - 05 34 32 50 00

Arrondissement de St-Gaudens :

antenne.archives@cd31.fr - 05 34 32 50 90

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)



Conserver, restaurer et valoriser son patrimoine rural non protégé (PRNP)

→ DESCRIPTIF

Bénéficiaire de conseils, d'appuis techniques et d'un financement pour effectuer des travaux portant sur le clos et le couvert d'un patrimoine bâti non protégé situé dans une commune rurale du département.

→ EXEMPLES

Je souhaite préserver, restaurer et valoriser le patrimoine rural de ma commune.

Je suis propriétaire d'un petit édifice rural sans usage d'habitation (moulin, pigeonnier, séchoir, four, grange, lavoir, fontaine, puits, noria, oratoire, croix de chemin, calvaire, pont, chapelle, poids public, etc.) ou d'un bien à vocation d'habitation ayant une valeur patrimoniale singulière ou s'inscrivant dans une démarche globale de valorisation d'un site emblématique (ferme, maison de maître, château, etc.). Le bien est accessible et/ou visible depuis le domaine public et je souhaite effectuer des travaux sur son clos et son couvert (restauration de la toiture, des façades, des menuiseries, etc.).

Je souhaite que les opérations soient exécutées dans le strict respect de l'histoire du bâtiment.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Des échanges avec votre collectivité permettront de comprendre vos besoins et de vérifier l'éligibilité de votre projet.

Pour ce faire, une présentation succincte du projet de restauration envisagé (adresse et destination du bien, nature des travaux), accompagnée de photographies de l'édifice, seront à transmettre en amont. Si le projet est éligible, une visite d'évaluation et de conseil sera organisée sur site.

Un compte rendu sera transmis à la collectivité puis un dossier de demande de subvention pourra être déposé sur subventions.haute-garonne.fr/

À noter : les grands édifices (cultuels, industriels ou castraux), tels que les églises, ne sont pas concernés par ce dispositif d'accompagnement.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Vérification de l'éligibilité du projet
- > Visite d'évaluation et de conseil préalable au dépôt de la demande de subvention
- > Compte-rendu de visite
- > Avis techniques sur le projet de restauration et les devis présentés
- > Aide au montage du dossier de demande de subvention.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes rurales ou EPCI et syndicats mixtes pour le compte d'une communale rurale.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisir la plateforme d'appuis aux territoires en présentant succinctement le projet de restauration envisagé.
- > Respecter l'étape de visite d'évaluation et de conseil préalable au lancement des travaux.
- > Déposer sa demande de subvention sur subventions.haute-garonne.fr/. Une fois complet, le dossier sera soumis pour avis au Comité consultatif pour la sauvegarde du PRNP.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Les membres du Comité consultatif pour la sauvegarde du PRNP (Services techniques départementaux, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Garonne, Comité départemental du tourisme, Fondation du patrimoine, service Connaissance et Inventaire des patrimoines de la Région Occitanie).

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
DGD Culture & Patrimoine
Direction des Archives et du Patrimoine culturel (DAPC)
Cynthia Bicheron : 05 34 32 50 57 - 06 49 54 73 59 | cynthia.bicheron@cd31.fr





ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE





Bénéficiaire d'un conseil juridique pour mieux décider

→ DESCRIPTIF

Réaliser des études et analyses juridiques sur toutes les problématiques liées à la gestion locale (police administrative, contrats, services publics, aides économiques, responsabilité administrative, élections, état civil, statut des élus, fonctionnement des assemblées locales, gestion des biens, baux, contrats d'occupation, etc.). Aider à la rédaction des actes, des contrats et à la mise en œuvre des procédures.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître la réglementation applicable et mes moyens d'action face à une situation donnée (ex : terrain privé non entretenu). J'ai besoin d'une aide pour la rédaction des actes (délibérations, arrêtés, conventions, transaction, contrats de location, etc.). J'ai des incertitudes sur la mise en œuvre d'une procédure (bien vacant, édifice menaçant ruine, etc.). J'ai un conflit avec un administré ou une association. Je souhaite connaître les responsabilités applicables en cas de dommage à une propriété privée à l'occasion de travaux de voirie. Je souhaite connaître les mesures de police à prendre en cas de danger imminent pour la sécurité publique.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations avec la collectivité afin de qualifier le problème juridique à traiter (téléphone, mail).
- Visite sur place ou réunion de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Analyses et études juridiques.
- > Aide à l'application de la réglementation et à la recherche de solutions juridiques appropriées.
- > Études des responsabilités administratives, pénales et personnelles.
- > Aide à la gestion des conflits et des différends.
- > Communication de documents type ou de modèles personnalisés.
- > Note de synthèse, notes de travail.
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Passer et exécuter les contrats de la commande publique

→ DESCRIPTIF

Rappel de la réglementation et des procédures de passation des contrats de la commande publique (marchés publics, délégation de service public, concession de service et de travaux).

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école. Je souhaite faire reprendre des malversations après la réception des travaux. Je souhaite conclure un avenant à un marché de travaux. Je souhaite déléguer la gestion d'un débit de boissons. Je souhaite résilier un marché pour non réalisation des prestations par le cocontractant.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations avec la collectivité afin de qualifier le problème juridique à traiter (téléphone, mail).
- Visite sur place ou réunion de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Note sur le déroulement des procédures et accompagnement dans leur mise en œuvre.
- > Communication de documents type ou personnalisés (avis de publicité, règlement de la consultation, cahiers des charges, lettres aux candidats, notifications, délibérations, etc.).
- > Assistance approfondie à la passation des marchés d'études liés à une opération de construction et des marchés informatiques (logiciels, matériels).
- > Assistance administrative générale à la passation des autres marchés.
- > Aide à la gestion des situations précontentieuses.
- > Étude des responsabilités contractuelles.
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire d'une assistance juridique et financière en matière d'intercommunalité

→ DESCRIPTIF

Conseils et informations sur les différentes formes de coopération locale et les différentes catégories de groupements. Aide à la création ou à l'évolution des groupements et à la rédaction des statuts.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître les conséquences juridiques et financières liées au transfert de compétences à une communauté de communes (biens, contrats, personnel, taux de fiscalité, dotation...). Je souhaite connaître le nombre et les modalités d'élection des représentants de ma commune au sein d'un groupement. Je souhaite connaître les modalités de coopération avec plusieurs communes pour constituer un regroupement pédagogique intercommunal. Je souhaite savoir comment évaluer le montant des charges transférées à un groupement. Je souhaite connaître l'impact du rattachement d'une commune à un groupement sur sa DGF. Je souhaite bénéficier de simulations sur le changement de régime fiscal d'un groupement.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations avec la collectivité afin de qualifier les problématiques juridiques et financières à traiter (téléphone, mail).
- Visites sur place ou réunions de travail et/ou de cadrage si nécessaire.
- Restitution orales et écrites d'analyses.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Études juridiques et financières sur les transferts ou les reprises de compétences et sur les modifications du périmètre des groupements.
- > Rappel des règles d'organisation, de fonctionnement et de représentation au sein des groupements.
- > Assistance à la dissolution de groupements.
- > Assistance à la mutualisation des moyens.
- > Conseil et assistance sur la coopération contractuelle.
- > Renseignements, analyses et simulations sur la fiscalité et les finances intercommunales.
- > Calcul des reversements financiers au sein des EPCI à fiscalité propre (attributions de compensation, dotation de solidarité, fonds de concours, etc).
- > Études des dotations de l'Etat.
- > Notes, tableaux comparatifs, simulations.
- > Communication de documents type ou personnalisés (statuts, conventions, délibérations, etc.).
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Identifier le montage juridique le mieux adapté à la réalisation d'un projet d'intérêt local

→ DESCRIPTIF

Etudier des montages contractuels avec des opérateurs publics ou privés pour la réalisation d'un projet local (aménagement d'un ouvrage public, valorisation et gestion du patrimoine local, création/ maintien d'un service aux habitants, etc). Recherche de structures pour la réalisation et la gestion de projets ou de services d'intérêt local (association, société publique locale, société coopérative d'intérêt collectif, etc.).

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître le montage juridique le plus adapté à l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public. Je souhaite connaître le dispositif d'aide au maintien d'un service en milieu rural. Je souhaite savoir comment concéder l'aménagement et la gestion d'un lac communal. Je souhaite bénéficier d'une assistance à la rédaction d'un contrat de comaitrise d'ouvrage pour aménager un bâtiment destiné à abriter un service communal (école) et un service intercommunal (accueil de loisirs). Je souhaite savoir comment autoriser une association à construire un équipement sportif sur un terrain communal. Je souhaite savoir si je peux céder gratuitement un terrain communal à un promoteur et bénéficiaire en retour d'un local destiné aux services administratifs de la commune. Je souhaite savoir comment recourir à une association pour gérer un équipement public culturel.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Echange d'informations avec la collectivité afin d'identifier le projet, déterminer le montage juridique, qualifier le contrat à passer et la procédure applicable (téléphone, mail). Visites sur place ou réunions de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Étude des montages contractuels relatifs à une opération immobilière réalisée pour le compte d'une collectivité (bail emphytéotique administratif, vente en l'état futur d'achèvement, cession de terrain contre remise de locaux, maîtrise d'ouvrage déléguée ou transférée, concession de travaux, etc.).
- > Étude des montages contractuels relatifs à la mise en œuvre de projets et de services d'intérêt local (concession de service, délégation de service public, bail emphytéotique, bail professionnel, bail commercial, location-vente, convention d'objectifs et de moyens, convention de partenariat, etc.).
- > Note sur le déroulement et la mise en œuvre des procédures applicables
- > Communication de documents type ou personnalisés (baux, contrats, conventions, statuts, etc.).
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Gérer les biens de la collectivité

→ DESCRIPTIF

Renseignements sur la gestion locative des biens (bail d'habitation, commercial, professionnel, etc.). Renseignements sur la mise à disposition des biens aux associations locales et aux particuliers. Rappel des règles de délivrance des autorisations d'occupation du domaine public. Renseignements sur les procédures d'acquisition, de cession et d'échange de biens immobiliers.

Rappel du cadre et des modalités de constitution des servitudes. Renseignements sur la procédure d'expropriation.

→ EXEMPLES

Je souhaite connaître les procédures d'acquisition d'un terrain. Je souhaite réviser le loyer d'un logement suite à des travaux. Je souhaite régler l'utilisation de la salle des fêtes. Je souhaite instituer une servitude pour implanter une canalisation publique dans un terrain privé. Je souhaite connaître les mesures de publicité à accomplir pour autoriser l'installation d'un commerce sur le domaine public.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Échange d'informations (téléphone, mail) avec la collectivité afin de qualifier la problématique à résoudre et de déterminer la réglementation et les procédures applicables.
- Visites sur place ou réunions de travail si nécessaire.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Renseignements, conseils et assistance pour l'application de la réglementation, la mise en œuvre des procédures, l'édition des actes et la conclusion des contrats.
- > Communication de documents type ou personnalisés (baux, contrats, conventions, servitudes, mutations immobilières, etc.).
- > Documentation, jurisprudences.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire de prestations d'analyses financières communales et intercommunales

→ DESCRIPTIF

Etude des budgets communaux et intercommunaux. Analyse financière rétrospective visant à étudier la gestion financière passée de la collectivité et l'évolution de son équilibre budgétaire. Analyse financière prospective visant à étudier les conséquences fiscales et financières des projets que souhaite réaliser la collectivité.

→ EXEMPLES

Je souhaite appréhender l'impact d'un programme pluriannuel d'actions sur le budget de ma collectivité. Je souhaite connaître l'état d'endettement de ma collectivité. Je souhaite mesurer l'impact d'un projet sur la fiscalité communale. Je souhaite connaître le montant des dotations de l'Etat attribuées à ma commune.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Collectes des documents nécessaires à la prestation d'analyse financière auprès de la collectivité.
- Echange d'informations (téléphone, mail).
- Organisation de réunions de travail.
- Tenue de réunions de cadrage pour la réalisation de la prestation d'analyse financière prospective.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Analyse de la capacité d'investissement et d'endettement de la collectivité.
- > Étude du budget : dépenses de fonctionnement et d'investissement, poids de la fiscalité, taux d'endettement, dotations de l'État, etc.
- > Simulation de la fiscalité.
- > Évaluation des dotations.
- > Recherche de solutions permettant d'assurer l'équilibre budgétaire : rationalisation des dépenses, optimisation des recettes, valorisation des biens.
- > Présentation orale des résultats des analyses financières.
- > Transmission écrite des résultats sous la forme d'un diaporama.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

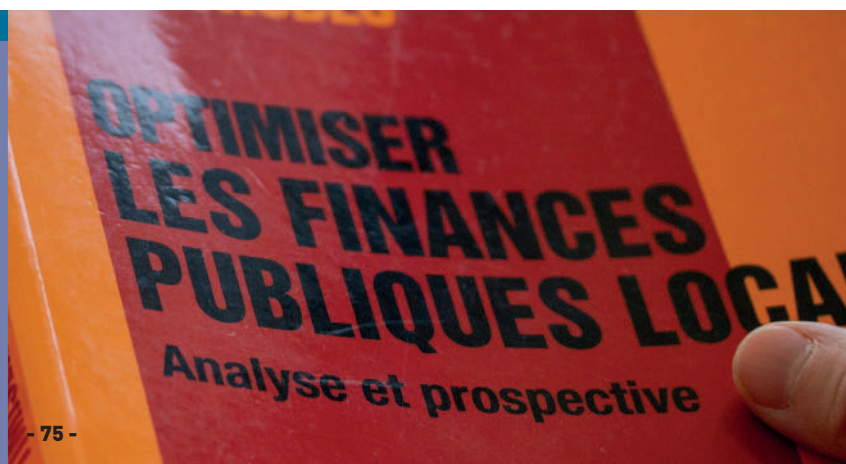
CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Être conseillé sur le droit des finances locales et bénéficier d'études financières spécifiques

→ DESCRIPTIF

Conseils et études en matière de finances communales et intercommunales. Etudes financières spécifiques communales et intercommunales (taux de fiscalité, abattements, dotations, changement de régime fiscal, attribution de compensation, fonds de concours, etc.).

→ EXEMPLES

Je souhaite contrôler le bon emploi d'une subvention versée à une association. Je souhaite savoir comment mettre en place un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement communal. Je souhaite connaître les modalités de recouvrement de loyers impayés. Je souhaite connaître dans quels cas un usager peut être exonéré de la redevance ordures ménagères. Je souhaite connaître le taux de TVA applicable à une vente de terrain. Je souhaite comprendre pourquoi ma commune contribue au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Je souhaite savoir si la commune peut accorder une garantie d'emprunt pour la réalisation de logements sociaux.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Echange d'informations (téléphone, mail) avec la collectivité afin de qualifier la problématique à résoudre.
- Visites sur place ou réunions de travail si nécessaire.
- Collecte des documents nécessaires à la réalisation d'études financières spécifiques auprès de la collectivité.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Réponse écrite du Président de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Renseignements sur la fiscalité et les finances locales (4 taxes locales, TVA, FCTVA, dotation de l'État...).
- > Conseils sur les recettes non fiscales (dons, redevances domaniales, redevances pour services rendus, etc.).
- > Renseignements sur le budget et les règles comptables.
- > Conseils sur le financement des services publics locaux (eau, assainissement, ordures ménagères, etc.).
- > Renseignements sur les subventions aux associations.
- > Renseignements sur l'emprunt (endettement, taux, souscription, renégociation, garanties, etc.).
- > Notes, études, conseils, analyses, simulations.
- > Présentation orale des résultats des études financières spécifique et transmission écrite des résultats sous la forme d'un diaporama.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction Assistance juridique et financière
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





SÉCURITÉ





Réaliser un arrêté ou un schéma de DECI (Défense extérieure de lutte contre l'incendie)

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'un arrêté ou d'un schéma communal de DECI, dans le cadre de l'application des dispositions du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie « R.D.D.E.C.I ».

→ EXEMPLES

Je souhaite réaliser l'arrêté communal de DECI.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de réunions techniques, le SDIS porte à connaissance du maire ou du président de l'EPCI :

- le recensement des Points d'Eau Incendie (PEI).
- l'inventaire des risques sur la commune.
- les propositions d'amélioration de la DECI.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Rapport de l'inventaire des PEI.
- > Cartographie de l'inventaire des PEI.
- > Rapport de l'inventaire des risques.
- > Cartographie de l'inventaire des risques.
- > Note d'expertise sur les propositions d'amélioration de la DECI.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Courrier de demande du maire ou du Président de l'EPCI au SDIS de participer à la rédaction de l'arrêté ou du schéma de DECI.
- > Un interlocuteur dédié.

AUTRES INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > DREAL
- > Gestionnaire du réseau d'eau potable

CONTACT EXPERT

Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne

Services Prévision des groupements territoriaux :

- Groupement Nord-Est : 05 61 14 95 50
- Groupement Nord-Ouest : 05 62 74 86 00
- Groupement Sud : 05 61 94 83 00

Contact site internet du SDIS :

<https://www.sdis31.fr/> Rubrique « Contactez-nous »

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Bénéficiaire d'un accompagnement pour l'implantation et le suivi des Établissements Recevant du Public (ERP)

→ DESCRIPTIF

Conseiller les communes et les services instructeurs sur les procédures administratives visant les ERP. Aide à la définition des consultations obligatoires et à la détermination du classement d'un ERP notamment pour ceux relevant de la 5^{ème} catégorie. Aide à la gestion du contrôle des ERP.

→ EXEMPLES

Je reçois un dossier d'aménagement d'un restaurant dans un bâtiment existant. Dois-je consulter une commission de sécurité et si oui, laquelle ?

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement technique des communes et des pétitionnaires sur les projets dimensionnants.
- Communication de documents de référence.
- Réunion au SDIS pour les « gros » projets ou les demandes de dérogation.
- Planification annuelle des visites et organisation des visites avant ouverture des nouveaux ERP.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Circulaire préfectorale relative au traitement des ERP de la 5^{ème} catégorie.
- > Engagement pétitionnaire et notice d'information destinée aux exploitants des ERP de 5^{ème} catégorie sans locaux à usage de sommeil.
- > Modèle de notice de sécurité.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes ; Services instructeurs.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Le SDIS ne peut se substituer aux missions des Bureaux d'Étude (BE) ou des Bureaux de Contrôle Agréés (BCA).
- > Dossiers PC ou DAT déposés ou projet déjà étudié par BE et BCA.
- > Contact de la permanence téléphonique ou de la plateforme d'appuis aux territoires.
- > Présence obligatoire du représentant du Maire dans le cadre des visites des commissions de sécurité.

CONTACT EXPERT

Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne
Permanence téléphonique tous les après-midi.
SDIS Groupement prévention
Accueil : 05 61 06 37 60
Contact site internet du SDIS :
www.sdis31.fr/ Rubrique « Contactez-nous »

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Mentimeter

STAGEIMMERSIF_3EME

A quoi pensez-vous quand on vous dit "Numérique" ?

Internet

17

Ordian

19

Enter another word

25

Submit

Create your own Menti at [mentimeter.com](https://www.mentimeter.com)
Terms

10:55
19/04/2023





CONSEIL INFORMATIQUE ET SERVICES NUMÉRIQUES





Installer, paramétrer, dépanner ses logiciels

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'interventions concernant les logiciels de la gestion de la relation à l'administré (état civil, élections, cimetière et facturation) jusqu'à la gestion des finances et ressources humaines pour lesquels les éditeurs (Berger-Levrault, Cosoluce, Sistec) ont habilité l'ATD, à la demande des adhérents (clause de cession de droits).

→ EXEMPLES

Je suis dans l'impossibilité d'éditer, de paramétrer mes bulletins de salaire, d'inscrire un électeur, de mandater une facture. J'ai un écran noir, j'ai un message d'erreur, je dois installer une nouvelle application, mon logiciel ne s'ouvre pas...

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), le service informatique assure :

- L'installation et le paramétrage des logiciels.
- Des dépannages de maintenance de 1^{er} niveau au téléphone ou en téléassistance.
- Des réponses par téléphone ou par mail aux demandes d'information.
- Échange d'informations avec la collectivité afin de qualifier le problème technique à traiter (téléphone, mail).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du problème et diagnostic par téléphone ou via une télémaintenance. Le délai de réponse varie selon le type/gravité de la demande (de 48h à 15 jours) et selon les échéances réglementaires.
- > Procédure coconstruite avec l'éditeur.
- > Fiches techniques disponibles sur les logiciels, aux besoins retravaillées et envoyées aux adhérents.
- > Service support utilisateur et dépannage (logiciels de paie, relation à l'administré, finances, dématérialisation...).
- > Envoi d'un ticket de niveau 2 aux prestataires et éditeurs.
- > Espace dédié sur le site internet de l'Agence.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service Accompagnement Numérique et
Informatique (SANI)
accueil@atd31.fr - 05 34 45 95 30 - www.atd31.fr

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Audit, étude et accompagnement dans l'administration des systèmes informatiques

→ DESCRIPTIF

Assistance en matière organisationnelle, technique, fonctionnelle et sécurité pour accompagner les collectivités dans l'administration de leur système informatique (matériels, logiciels, réseaux et procédures d'utilisation). Réalisation d'audit (logiciel, équipements, système d'information) : état des lieux et préconisations d'évolution.

→ EXEMPLES

Je souhaite renouveler l'équipement informatique de ma mairie, mon système d'information connaît des dysfonctionnements, je souhaite protéger mon système informatique suite à la présence de virus, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), le service informatique assure :

- Des analyses de l'équipement sur site dans les collectivités et des tests de règles de sécurité.
- Des suivis téléphoniques ou par mail aux demandes d'information.
- Des collectes d'information sur site.
- Des réunions/explorations avec les prestataires informatiques existants (hébergement, équipements, réseaux, etc.).
- Des préconisations techniques en matière de marchés publics.
- Des préconisations d'évolution des architectures, des équipements, des logiciels.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du problème et diagnostic.
- > Documentation technique des prestataires, procès-verbal d'installation, procès-verbal de recette.
- > Rapport d'audit (sur un délai de 1 mois à 3 mois selon le contenu et la taille de la collectivité).
- > Note de cadrage (périmètre, évaluation technique et calendrier).

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie
- > Autorisation et codes d'accès aux ressources informatiques.
- > Disponibilités des agents de la collectivité, des prestataires.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Accompagnement dans les procédures dématérialisées

→ DESCRIPTIF

- Assistance en matière de dématérialisation des échanges.
- Transmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture.
Tdt Actes, parapheur, Tdt Hélios, PES, Chorus, Données sociales nominatives

→ EXEMPLES

Je suis dans l'impossibilité d'envoyer mon bordereau dématérialisé de mandats.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), le service informatique assure :

- Mise en place du protocole comptabilité (facturation via le BLES, ASAP, HELIOS) et modification du paramétrage du parapheur électronique (signature électronique) chez les adhérents.
- Échange de données d'acte civil par le système COMEDEC, émission et transfert du fichier via le protocole de liaison PECOTO (recensement des jeunes pour les journées citoyennes).
- Émission des listes électorales et le transfert des inscriptions/radiations vers le Répertoire Electoral unique (REU – Elire).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Analyse du problème et diagnostic par téléphone ou via une télémaintenance
- > Diffusion de documentation technique
Le délai de réponse varie selon le type/gravité de la demande (de 48h à 15 jours) et selon les échéances réglementaires.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne ingénierie.
- > Technicien en contact avec les administrations et les plateformes.
- > Plateformes d'échanges.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service Accompagnement Numérique et
Informatique (SANI)
accueil@atd31.fr - 05 34 45 95 30 - www.atd31.fr

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Création et refonte de site internet

→ DESCRIPTIF

Création et/ou évolution du site internet de la commune, de l'EPCI, pour plus d'informations, d'interactivité et de démarches en ligne.

→ EXEMPLES

Je souhaite créer/modifier le site internet de ma collectivité, je souhaite une aide sur la réalisation du contenu d'une page qui a disparu.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine écrite du Maire, Président de l'EPCI puis d'un entretien préalable avec les élus et la signature d'un cahier des charges, l'agence propose, dans le cadre du programme DéSIDé31, à ses adhérents la réalisation ou la refonte de sites internet interactifs au travers de :

- La conception du site internet (arborescence et graphisme) sur la base des besoins exprimés.
- Le déploiement et le paramétrage du site.
- L'assistance à l'utilisation et la maintenance, le conseil technique.
- L'hébergement du site et la gestion de son nom de domaine.
- Le déploiement sur tous les types de support (tablette, smartphone, etc.).
- L'accompagnement à la mise en place et au suivi du site.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Courrier avec AR de la commande de site.
- > Questionnaire sur les besoins visuels et « rubricages ».
- > Cahiers des charges, mode d'emploi CMS.
- > Propositions graphiques/proposition de maquettes de charte graphique.
- > Livraison du site internet publié (durée de réalisation d'un site internet : entre 2 et 6 mois selon le cahier des charges).
- > Animation du club utilisateur (guides, tutoriels, FAQ, etc.).
- > Formation sur le logiciel de gestion des contenus (logiciel CMS Ametys).

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > **Accompagnement payant** selon la taille de la collectivité.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Technicien spécialiste du logiciel CMS.
- > Retours des documents (cahier des charges, questionnaires, proposition graphique, ressources logo, etc.).
- > Réunions et échanges sur site ou téléphoniques.
- > Prestataires hébergement (Oxyd) et du logiciel CMS de niveau 2 (Ametys).
- > Autorisation d'accès aux ressources informatiques.
- > Disponibilités des agents de la collectivité, des prestataires.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Mise en conformité Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

→ DESCRIPTIF

Conseil et accompagnement de la démarche de conformité des collectivités adhérentes au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (LIL).

Exercice des missions de DPD pour le compte des collectivités.

→ EXEMPLES

J'utilise des données personnelles appartenant à des administrés. Je dois donc mettre en œuvre des mesures organisationnelles et techniques pour protéger ces données :

- Désigner un délégué à la protection des données (DPD) pour ma collectivité.
- Créer et tenir un registre listant les traitements de données (vidéosurveillance, fichier électoral, gestion des affaires scolaires et périscolaires, téléservice de l'administration électronique, gestion des cimetières).
- Respecter les droits des administrés
- Adopter des mesures de sécurité adaptées aux risques d'atteinte à la vie privée (piratage informatique, atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données).

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine écrite du Maire, Président de l'EPCI, l'agence propose à ses adhérents des prestations de mise en conformité :

- Informer et conseiller la collectivité / analyser et valider la conformité des traitements de données
- Mise à disposition des outils de la conformité notamment le registres des activités de traitement.
- Information, formation des élus, des relais des collectivités au RGPD et aux outils de la conformité.
- Assistance aux utilisateurs du registre
- Mise en place d'un soutien de proximité avec le relais RGPD de la collectivité.
- Point de contact pour les personnes dont les données sont traitées et interlocuteur privilégié de la CNIL [Contrôle, notification de violations de données].

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Pilotage de la conformité de traitements de données.
- > Mise en œuvre des outils de la conformité : liste des traitements de données et exemples de fiches registres, actions de formation, procédures, classeurs.
- > Formalités et actions auprès de la CNIL.
- > Études et réponses aux sollicitations en matière juridique et informatique .
- > Mise à disposition du registre des activités de traitement.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI ayant demandé l'adhésion à la prestation.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Adhésion de Haute-Garonne Ingénierie et à la prestation DPD mutualisée.
- > Désignation expresse auprès de la CNIL de Haute-Garonne Ingénierie en tant que DPD et lettre de mission.
- > Désignation d'un relais RGPD au sein de la collectivité.

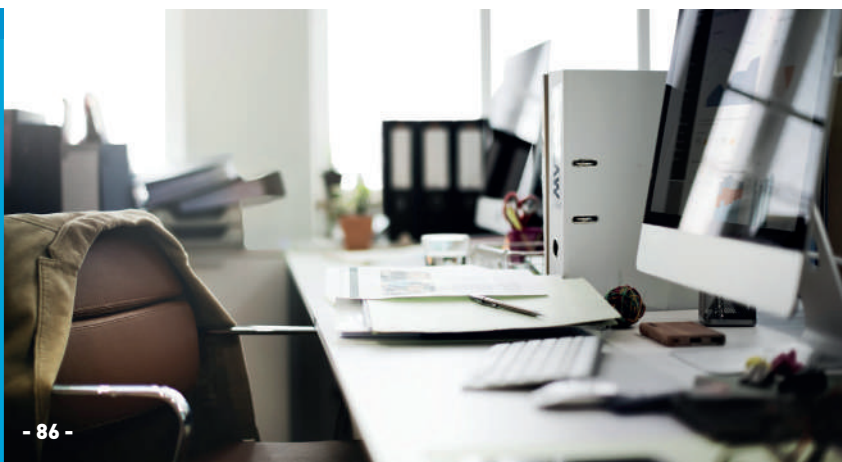
CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Accéder à la centrale d'achats de Haute-Garonne Numérique

→ DESCRIPTIF

La Centrale Numérique, créée par le Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, est conçue pour accompagner et aider les collectivités du département de la Haute-Garonne dans leur transformation numérique. Elle permet aux collectivités de mutualiser leurs achats via une centrale d'achats et/ou de bénéficier d'un accompagnement technique pour leurs projets numériques.

À travers trois univers complémentaires, la Centrale Numérique propose des services numériques mutualisés et positionne ainsi le syndicat Haute-Garonne Numérique en tant qu'**Opérateur Public de Services Numériques** :

1. Un accès privilégié à la CANUT, une centrale d'achats nationale, avec la prise en charge des frais d'adhésion annuels par le Syndicat mixte pour accéder aux meilleures offres numériques et télécoms. Des marchés et des accords-cadres adaptés à tarifs négociés, pour simplifier les achats numériques des collectivités.
2. Un réseau dédié aux besoins des collectivités, sécurisé et performant, reliant vos sites publics pour faciliter l'échange de données, l'accès aux services en ligne, le partage de ressources, tout en renforçant la cybersécurité et en mutualisant les coûts numériques.
3. Un accompagnement expert et des conseils personnalisés pour répondre à vos politiques publiques numériques, et à vos projets.

→ EXEMPLES

- J'ai des besoins en achat de matériels informatiques, logiciels, prestations ou services numériques ;
- Je souhaite obtenir des informations sur la possibilité d'interconnecter mes bâtiments publics, et d'optimiser mes dépenses (Internet, téléphonie...) ;
- Je veux équiper mon école : classe mobile, tableau ou écran interactif, applications éducatives... ;
- J'ai besoin de conseil ou d'un accompagnement technique, et de connaître des solutions numériques dans les domaines suivants : téléphonie, gestion des données, cybersécurité, numérique responsable, numérique éducatif, numérique en santé, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine, la Centrale Numérique assure :

- Un recueil de vos besoins et de vos projets numériques ;
- Une présentation des offres et des modalités d'accès aux différents services mutualisés.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accès au catalogue des accords-cadres numérique et télécoms de la CANUT : matériels, logiciels, prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, services, sécurité...
- > Accompagnement, conseil et expertise pour vos projets numériques.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, syndicats mixtes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Adhésion au syndicat Haute-Garonne Numérique au titre de la mission facultative et complémentaire «Développement des services et usages numériques» (mission SUN)
- > Délibération de l'assemblée délibérante.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Numérique

contact@hautegaronnenumérique.fr - 05 34 33 12 00

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Enrichir ma culture numérique

→ DESCRIPTIF

« Ma culture numérique » est un projet élaboré en collaboration avec le Sicoval et soutenu financièrement par le plan France Relance. Ce programme vise à familiariser tous les agents de la Haute-Garonne avec les domaines de l'informatique et du numérique.

Pour ce faire, il propose un éventail de ressources multimédias, incluant des vidéos, des podcasts et des jeux interactifs disponibles sur un site Internet développé par Haute-Garonne Ingénierie : maculturenumerique.atd31.fr

→ EXEMPLES

- **Je souhaite découvrir le numérique :**
Vous êtes novice en informatique et souhaitez acquérir des bases solides ? Notre programme vous guidera à travers les fondamentaux du numérique, vous offrant une introduction complète et accessible.
- **Je souhaite approfondir mes connaissances sur des domaines innovants :**
Vous avez déjà des connaissances en informatique et souhaitez explorer des sujets avancés ? Découvrez des thèmes tels que l'intelligence artificielle, la sobriété numérique, ou encore

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- **Accès direct au site Internet :**
Connectez-vous facilement à notre plateforme via le lien suivant : maculturenumerique.atd31.fr
Vous y trouverez l'ensemble des ressources nécessaires pour débiter ou approfondir votre culture numérique.
Les agents du territoire Haut-Garonnais bénéficient d'un accès réservé à une partie privée du site
- **Assistance technique et pédagogique :**
Une équipe dédiée est à votre disposition : n'hésitez pas à faire part de vos suggestions, des contenus que vous aimeriez voir ajoutés, ou des ressources que vous possédez et que nous pourrions intégrer dans notre outil. Nous sommes là pour vous aider et enrichir ensemble la plateforme dédiée.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accès à des contenus pédagogiques (vidéos, podcasts, jeux...) via le site Internet maculturenumerique.atd31.fr
- > Possibilité d'améliorer et mutualiser les contenus existants en proposant et ajoutant de nouvelles ressources
- > Accès à la partie privée du site Internet, réservée aux agents Haut-Garonnais

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, intercommunalités et syndicats mixtes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service accompagnement numérique et informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Développer une plateforme d'outils collaboratifs

→ DESCRIPTIF

Mise à disposition des collectivités d'un ensemble de solutions collaboratives souveraines, pour leur permettre de travailler de manière plus efficace et sécurisée.

Cette suite de solutions collaboratives propose des outils de stockage et partage de fichiers, ainsi que des outils de communication et de visioconférence.

→ EXEMPLES

- Partager et travailler conjointement sur des fichiers : appels d'offres, planning, documents de gestion de projets de la collectivité.
- Permettre à des intervenants extérieurs de télécharger des documents en utilisant un lien de partage sécurisé et temporaire.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement débutera par une présentation de la plateforme à l'équipe de direction et aux chefs de service, offrant une visibilité claire sur les possibilités de l'outil. Cette session, pouvant se tenir sur site ou à distance, mettra en lumière les fonctionnalités clés de la plateforme. Des échanges permettront de comprendre les besoins, et de proposer une méthodologie de mise en oeuvre : définition des données à partager, désignation d'un administrateur de la plateforme dans le périmètre de la collectivité, et identification des référents selon les circuits d'échanges-partage de données mis en avant.

Un plan d'accompagnement et un calendrier seront définis.

L'accompagnement aura lieu tout au long du projet : du lancement de la réflexion, à la définition du besoin et des objectifs, jusqu'à la phase opérationnelle.

Une formation à l'utilisation de la plateforme et de ses outils sera dispensée à l'ensemble des utilisateurs référencés.

Une assistance à l'utilisation de la solution sera disponible.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Présentation de la plateforme, et des outils disponibles.
- > Diagnostics des besoins et des attentes
- > Planning de mise en oeuvre de la solution
- > Des procédures, des fiches et des documents de suivi seront proposés et mis en oeuvre tout au long de la mise en service de la solution
- > Formation et support à la solution

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être membre de Haute-Garonne Ingénierie.
- > **Accès payant** à la plateforme dédiée

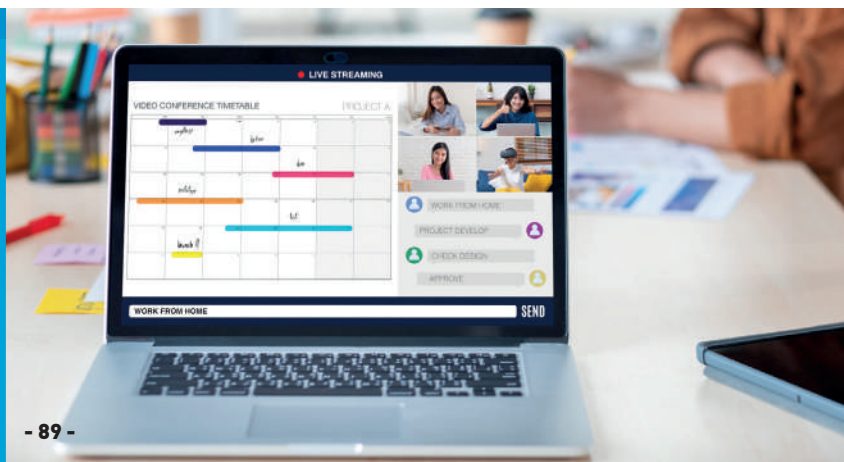
CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service accompagnement numérique et informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Assister les communes sur la mise en place et la sécurisation de la RODP Télécom

→ DESCRIPTIF

Haute-Garonne Numérique vous accompagne dans la fiabilisation, la sécurisation et l'optimisation de votre demande de Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux de communications électroniques.

→ EXEMPLES

- Ma commune ne perçoit pas la RODP Télécom et souhaite la mettre en place
- Ma commune perçoit déjà la RODP Télécom et souhaite vérifier les montants
- Je souhaite être accompagné dans les échanges avec Orange
- Je souhaite vérifier la conformité de la délibération et des déclarations

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un échange préalable avec les élus et/ou services communaux :

- Présentation du cadre réglementaire de la RODP Télécom;
- Identification de la situation de la commune (ci-contre cas 1 ou cas 2);
- Accompagnement méthodologique adapté à la situation.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > **Cas 1 – Communes ne percevant pas la RODP Télécom :**
 - Accompagnement pour la mise en place de la RODP Télécom
 - Vérification des données de linéaires et d'emprises au sol transmises par Orange
 - Calcul de la RODP Télécom pour Orange
 - Calcul de la RODP Télécom pour Fibre 31 à partir des données recueillies par Haute-Garonne Numérique
 - Aide à la rédaction de la délibération instaurant la RODP Télécom (modèle type)
 - Préconisation pour la rédaction des permissions de voirie intégrant la nature des ouvrages et l'assujettissement aux redevances télécom.
- > **Cas 2 – Communes percevant déjà la RODP Télécom :**
 - Vérification de l'existence et de la conformité de la délibération
 - Contrôle des déclarations transmises par Orange
 - Vérification des montants appliqués (aérien, souterrain, surfacique)
 - Identification d'éventuels écarts ou oublis dans les infrastructures déclarées
 - Calcul complémentaire de la RODP liée aux infrastructures Fibre 31
 - Préconisation pour la rédaction des permissions de voirie intégrant la nature des ouvrages et l'assujettissement aux redevances télécom.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes ou collectivités compétentes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur dédié au sein de la collectivité
- > Transmission des éléments disponibles (délibérations, déclarations Orange)
- > Disponibilité d'un interlocuteur au sein du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Numérique
rodpi@hautegaronnenumérique.fr - 05 34 33 12 00

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



Interconnecter mes bâtiments publics

→ DESCRIPTIF

Interconnecter les sites publics permet de mutualiser les moyens de communication (accès internet, téléphonie...), de réaliser des économies, et de bénéficier d'un réseau sécurisé.

Les services du réseau mutualisé LIGAM permettent aux collectivités :

- D'optimiser leurs ressources informatiques et logicielles,
- De définir une nouvelle approche de sécurisation de leur réseau,
- Et de bénéficier d'une infrastructure mutualisée qui préserve la maîtrise de leurs données.

→ EXEMPLES

- Je souhaite connecter un site principal (Hôtel de ville, Hôtel communautaire) avec des sites secondaires (Centre technique, Centre communal ou intercommunal d'action sociale, groupe scolaire, halte-garderie...);
- Je souhaite être accompagné dans le cadre d'un projet d'interconnexion, et d'accéder à des offres mutualisées dans le cadre du Réseau d'Initiative Publique (RIP);
- Je souhaite obtenir des informations sur les modalités d'interconnexion des sites publics;
- Je souhaite développer un projet de vidéoprotection, de mutualisation informatique... et pour cela je souhaite étudier les possibilités offertes par la mise en place d'un réseau public communal ou intercommunal.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Recueil des besoins numériques et accompagnement à la définition des besoins
- > Panorama des solutions disponibles dans le cadre du réseau multi-services : accès internet sécurisé, télécommunications...

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, établissements publics, syndicats mixtes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Afin de bénéficier de ces services, les collectivités doivent adhérer au syndicat Haute-Garonne Numérique au titre de la mission facultative et complémentaire « Développement des services et usages numériques » (mission SUN). L'adhésion au Syndicat au titre de la mission SUN confère à la collectivité la qualité de membre adhérent, et lui permet d'accéder aux services de la Haute-Garonne Numérique.
- > Une délibération de votre assemblée délibérante est nécessaire, dans laquelle :
 - vous confirmez vouloir adhérer à la Mission SUN,
 - vous adoptez les statuts du Syndicat mixte régissant les conditions de la mission SUN,
 - vous désignez un représentant de votre structure.
- > L'adhésion de votre structure est ensuite examinée et votée par le Conseil Syndical.
- > La contribution au titre de la mission SUN est à titre gracieux pour l'année 2025.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Numérique
contact@hautegaronnenumérique.fr - 05 34 33 12 00
Plus d'infos sur <https://hautegaronnenumérique.fr/la-centrale-numérique-hgn/>

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Assister les communes sur leur compétence Adressage (Base Adresse Locale)

→ DESCRIPTIF

La création, la mise en conformité, la certification et la publication de la Base Adresse Locale (BAL) sur le site la Base Adresse Nationale (BAN) constituent une étape essentielle pour les communes. Cette démarche, désormais obligatoire, vise à garantir une information géographique unifiée et fiable pour l'ensemble du territoire.

Calendrier des obligations :

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, cette obligation s'applique aux communes de plus de 2 000 habitants.
- Depuis le 1^{er} juin 2024, elle concerne également les communes de moins de 2 000 habitants

La certification des BAL est indispensable pour assurer des services publics de qualité. Elle contribue notamment à l'efficacité des services d'urgence, la distribution postale, la livraison à domicile, et le déploiement de la fibre optique notamment dans le cadre du démantèlement du réseau cuivre (ADSL/téléphonie).

Pour accompagner les communes dans cette démarche, le syndicat Haute-Garonne numérique est partenaire de la Charte de la Base Adresse Locale, et s'engage à respecter le format défini par le site national de l'adresse.

→ EXEMPLES

- Je souhaite créer ma BAL ;
- Je souhaite connaître le statut de ma Base Adresse Locale ;
- Je veux savoir comment mettre en conformité et certifier ma Base Adresse Locale : dénomination, numérotation, méthode et procédure...

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et/ou d'une visite sur site :

- Sensibilisation des élus sur l'importance de la BAL et l'obligation de certification dans le respect des standards nationaux prédéfinis ;
- Réalisation d'un diagnostic initial pour évaluer la qualité et la conformité des données d'adressage existantes ;
- Présentation de l'outil «Mes Adresses» et prise en main par les services communaux.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Conseils sur la conformité de l'adressage (dénomination, numérotation...)
- > Prise en main de l'outil « Mes Adresses »
- > Diagnostic du travail effectué

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes ou collectivités compétentes.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur dédié au sein de la collectivité
- > Un interlocuteur au sein du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Numérique
contact@hautegaronnenumérique.fr - 05 34 33 12 00

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Accéder à une solution de sauvegarde mutualisée et souveraine pour mes données

→ DESCRIPTIF

La solution de sauvegarde mutualisée proposée par Haute-Garonne Ingénierie repose sur un logiciel professionnel de sauvegarde développé par l'éditeur français Oxibox, permettant la protection des données des postes de travail et des serveurs. Elle est entièrement administrée par les équipes de HGI.

Elle combine une sauvegarde dans un cloud souverain hébergé en France, via le module Data Protection, et, en option, une sauvegarde locale grâce à l'installation d'une box Plug & Protect.

Caractéristiques de l'hébergement des données proposé :

- Cloud souverain (hébergement en France);
- Datacenters situés à Vitry-sur-Seine et Toulouse;
- Option de sauvegarde locale pour accélérer les restaurations.

La solution comprend :

- une application Web (interface de supervision et de pilotage);
- un client logiciel installé sur les postes de travail et/ou serveurs;
- en option, un box de sauvegarde locale, à installer au sein de la collectivité.

Conditions financières :

Prestation totalement prise en charge dans le coût de l'adhésion en 2026.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Prise de contact en réalisant une demande sur la Plateforme d'appuis aux territoires ou par mail/téléphone
- Déplacement des équipes HGI dans vos locaux (si besoin)
- Présentation détaillée de la solution
- Analyse des besoins (postes, serveurs, volumétrie)
- Paramétrage et déploiement de la solution

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Formation assurée par les équipes HGI
- > Administration, supervision et maintenance incluses
- > Assistance technique en cas de besoin

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Collectivités adhérentes de Haute-Garonne Ingénierie (communes, EPCI, PETR), agents, élus.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Aucun prérequis technique nécessaire
- > Être adhérent à Haute-Garonne Ingénierie

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service accompagnement numérique et informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Évaluer et optimiser mon système d'information (Parcours Cybersécurité)

→ DESCRIPTIF

Plan d'action en cybersécurité d'une durée de 4 à 6 mois, structuré en 3 phases distinctes et indépendantes.

- **La 1^{ère} phase** se concentre sur la sensibilisation des agents aux risques et aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.
- **La 2^{ème} phase** comprend un audit complet de la sécurité et de la conformité du système d'information et des sites Internet, suivi de la mise en œuvre d'un plan d'actions et d'un suivi de développement.
- **La 3^{ème} phase** se consacre à l'intégration d'outils pour renforcer la sécurité et faciliter les usages quotidiens.

→ EXEMPLES

Je souhaite :

- former les agents à reconnaître et à réagir face aux tentatives de phishing ;
- identifier et corriger les vulnérabilités des infrastructures informatiques.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de notre prestation de cybersécurité commence par un entretien préalable avec nos experts, en présence des agents et des élus responsables de la sécurité du système d'information. Cet entretien a pour but de définir précisément les besoins et d'élaborer un plan d'actions adapté ainsi qu'un calendrier détaillé, en fonction des phases choisies.

L'accompagnement se fera selon le choix initial des phases et pourra s'étendre sur une durée allant jusqu'à 6 mois. Nous suivrons rigoureusement les collectivités dans l'avancement des actions mises en place pour garantir leur efficacité et apporter les ajustements nécessaires.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Formation et sensibilisation
- > Conseil stratégique et approche globale de la sécurité du Système d'Information
- > Scénarios de pistes d'actions, orientations possibles
- > Réalisation et présentation d'un rapport d'audit
- > Évaluation du projet

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > **Payant** pour l'acquisition des outils de campagnes automatiques de sensibilisation et de tests automatiques de failles de sécurité de la phase 3.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.
- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Convenir d'un calendrier de réponse à la mission/demande.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Piloter la sécurité de mes services numériques (MonServiceSécurisé)

→ DESCRIPTIF

Bénéficier d'un outil réalisé par l'ANSSI, MonServiceSécurisé, pour piloter de manière collaborative et accessible la sécurité de vos services publics numériques (sites web, applications mobiles ou API), tout en accélérant leur homologation.

→ EXEMPLES

Pour ma commune ou mon intercommunalité :

- Je souhaite obtenir une évaluation indicative du niveau de sécurité de mes services numériques, sur la base de mesures de sécurité préconisées par l'ANSSI et la CNIL;
- Je souhaite homologuer efficacement la sécurité de mes téléservices, conformément à la réglementation en vigueur;
- Je souhaite pouvoir lister les exigences de sécurité nécessaires et les communiquer à mes éditeurs ou prestataires.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Je sollicite le conseil départemental via la Plateforme d'appuis aux territoires pour m'assister à la mise en œuvre de la démarche MonServiceSécurisé.

Je bénéficierai d'un accompagnement pour mieux définir les services à prioriser, une aide à la prise en main de l'outil et des recommandations d'utilisation.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Accompagnement lors de l'initiation de la démarche
- > Aide à la prise en main de l'outil MonServiceSécurisé
- > Livrables : indice cyber, plan d'action de mise en sécurité et attestation d'homologation

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Inscription à MonServiceSécurisé sur le site dédié de l'ANSSI : monservicesecurise.cyber.gouv.fr
- > Un interlocuteur dédié

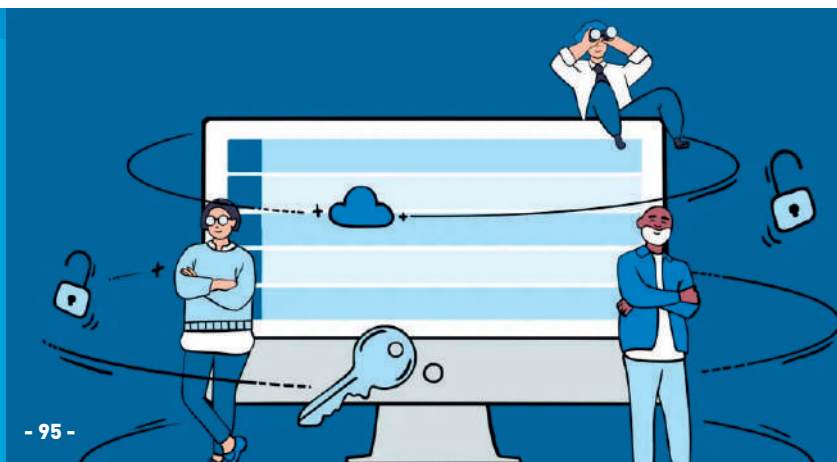
CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Bénéficiaire d'un diagnostic en cybersécurité (MonAideCyber)

→ DESCRIPTIF

Bénéficiaire d'un diagnostic en cybersécurité, réalisé par des tiers de confiance (aidants cyber), formés et outillés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), accompagné de mesures prioritaires et de conseils pratiques à appliquer pour réduire efficacement les risques cyber.

→ EXEMPLES

Pour ma commune ou mon intercommunalité :

- Je souhaite la réalisation d'un diagnostic cyber de premier niveau, basé sur un référentiel évolutif de mesures de sécurité contre les rançongiciels et la cybercriminalité de masse.
- Je souhaite identifier des premières actions concrètes, accessibles et à fort impact à mettre en œuvre pour réduire ma surface d'attaque.
- Je souhaite m'engager dans une démarche progressive de renforcement de ma cybersécurité.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Je sollicite le conseil départemental via la Plateforme d'appuis aux territoires pour m'assister à la mise en œuvre de la démarche MonAideCyber.

Après le lancement du diagnostic, je bénéficierai d'un accompagnement pour mieux comprendre ma situation en matière de cybersécurité, suivre les résultats du diagnostic, et mettre en place les mesures de sécurité recommandées.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la mise en œuvre.
- > Accompagnement dans l'interprétation des résultats du diagnostic ainsi que la mise en place des mesures.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Inscription à MonAideCyber sur le site dédié de l'ANSSI : monaidecyber.ssi.gouv.fr
- > Un interlocuteur dédié

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service informatique
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL





Bénéficiaire d'un accompagnement en management, gestion des RH et de la santé au travail

→ DESCRIPTIF

Accompagnement et conseils sur la gestion globale et le management des ressources humaines, du recrutement au départ à la retraite.

Consultez l'ensemble des missions réalisées par le CDG31 sur le site Internet de l'établissement www.cdg31.fr

Ces missions relèvent :

- soit de missions à caractère obligatoire (concours, gestion du personnel territorial, assistance juridique statutaire, instances paritaires consultatives, promotion emploi territorial, divers accompagnements (mobilité, préparation au reclassement, FMPE, saisie RSU, référents déontologie, laïcité et alerte éthique, médiation préalable obligatoire),
- soit de missions complémentaires à caractère facultatif (pilotage RH, aide au recrutement, remplacement agent absent, préservation santé et qualité de vie au travail, prévention désinsertion professionnelle, signalement actes de violence/discrimination/harcèlement/agissement sexiste, médiation conventionnelle ou à l'initiative du juge, information et conseil pour le traitement des dossiers retraite, accompagnement pour dossiers allocations chômage, protection sociale complémentaire, assurance statutaire, etc.).

→ EXEMPLES

Je souhaite bénéficier d'une assistance juridique statutaire.

Je souhaite être accompagné dans une démarche de recrutement.

Je souhaite agir sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Je souhaite être guidé dans la mise en œuvre d'une stratégie RH.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Un entretien préalable avec l'autorité territoriale et/ou le référent RH de la collectivité permet de définir les besoins et l'accompagnement à proposer.

Une équipe d'experts choisis en fonction de la problématique répond à la demande, dans le respect du secret professionnel.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

Réalisation de l'intervention avec production de supports méthodologiques, de rapports de diagnostic et de propositions, de documents d'aide à la décision, ainsi que de modèles de documents de gestion.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Collectivités et établissements publics territoriaux.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement se réalise soit sans contrepartie spécifique dans le cas d'une mission obligatoire, soit avec une contrepartie financière conforme à la tarification votée par le conseil d'administration du CDG31. Une acceptation des conditions d'intervention (champs, attendus, calendrier et conditions financières) est le préalable à toute intervention.

CONTACTS EXPERTS

Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Haute-Garonne
contact@cdg31.fr - 05 81 91 93 00

CONTACTS PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE

ou www.cdg31.fr/content/formulaire-de-contact





JEUNESSES





Dynamiser la politique Jeunesse de ma commune

→ DESCRIPTIF

- Accompagnement à la définition du projet jeunesse de la collectivité en s'appuyant sur les diagnostics existants.
- Rencontre sur site ; conseils techniques et pédagogiques.
- Aide à l'identification des dispositifs et des acteurs jeunesse les plus pertinents pour contribuer au projet de la collectivité.
- Mise en réseau avec d'autres acteurs publics menant ou ayant mené un projet similaire
- Veille informationnelle et juridique sur les questions de jeunesse.

→ EXEMPLES

J'ai repéré des jeunes collégiens qui semblent s'ennuyer pendant les vacances. Les jeunes n'investissent pas le territoire communal. La politique jeunesse de ma commune intéresse peu les jeunes majeurs et je voudrais construire des actions pour ce public. Je souhaiterais que mon espace jeunes soit davantage fréquenté par des 15-18 ans. J'ai le sentiment que les jeunes de ma commune ne sortent pas assez de chez eux et je voudrais proposer des actions pour y remédier. Je souhaiterais que la politique jeunesse communale ne se cantonne pas uniquement aux loisirs des jeunes.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis, en lien avec la MDS (Maison des Solidarités) et/ou la DTS (Direction Territoriale des Solidarités) du secteur, voire les services compétents.

L'accompagnement comprend 2 à 5 rencontres. Il peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Accompagnement dans le cadre d'une CTG (Convention Territoriale Globale) ou d'un PEdT (Projet Educatif de Territoire) en cours
- Accompagnement à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation d'outils ou d'événements partenariaux en direction des jeunes

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet et son phasage
- > Aide à l'identification des ressources et des acteurs potentiels du projet
- > Fourniture de données existantes permettant d'élargir le contexte du projet
- > Aide à la définition d'une stratégie participative avec les acteurs de jeunesse, les jeunes, les partenaires institutionnels, les associations d'éducation populaire, les structures scolaires ou d'insertion, etc.
- > Aide à la mise en réseau avec des structures ressources
- > Aide à l'évaluation du projet

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes de 1 000 à 15 000 habitants.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > La commune doit disposer de la compétence jeunesse
- > Un interlocuteur dédié
- > Calendrier du projet

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Jeunesse, Sports, Valeurs de la République,
Innovation - Service Jeunesse et Sports
djsvri@cd31.fr - 05 34 33 14 47

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique intercommunale de jeunesse

→ DESCRIPTIF

- Accompagnement à la définition du projet jeunesse de la collectivité en s'appuyant sur les diagnostics existants
- Analyser les besoins des jeunes en fonction des tranches d'âges
- Construire des outils permettant la participation des jeunes
- Participation à des événements jeunesse sur le territoire
- Créer et animer des espaces de coopération favorisant des partenariats et des échanges de bonnes pratiques
- Aider à l'identification de partenaires, de financements et de dispositifs concourant à la politique jeunesse
- Construire des outils d'évaluation

→ EXEMPLES

Plusieurs communes m'ont informé qu'elles ont repéré des jeunes collégiens qui semblent s'ennuyer pendant les vacances. Les jeunes n'investissent pas le territoire de ma communauté de communes. La politique jeunesse de ma communauté de communes intéresse peu les 15-18 ans et je voudrais construire des actions pour ce public. Je souhaiterais que la politique jeunesse intercommunale ne se cantonne pas uniquement aux loisirs des jeunes.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'un entretien préalable avec les élus locaux et d'une visite sur site, des modalités d'accompagnement et un calendrier peuvent être définis, en lien avec la MDS (Maison des Solidarités) et/ou la DTS (Direction Territoriale des Solidarités) du secteur, voire les services compétents.

L'accompagnement peut avoir lieu à diverses étapes du projet :

- Conception, mise en œuvre et évaluation d'outils ou événements partenariaux en direction des jeunes.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Aide à la définition du projet et son phasage
- > Aide à l'identification des ressources et des acteurs potentiels du projet
- > Rencontres sur site ; conseils techniques et pédagogiques pour les équipes jeunesse
- > Aide à la mise en réseau avec des structures ressources
- > Aide à l'organisation d'événements dédiés aux jeunes
- > Aide à l'évaluation du projet

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Un interlocuteur dédié
- > Calendrier du projet

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Jeunesse, Sports, Valeurs de la République,
Innovation - Service Jeunesse et Sports
djsvri@cd31.fr - 05 34 33 14 47

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE







SOLIDARITÉS





Accompagnement à la réalisation d'une démarche d'analyse des besoins sociaux

→ DESCRIPTIF

Production d'un document de portrait du territoire qui affiche les principales données territoriales et met l'accent sur les caractéristiques sociales des habitants à partir des indicateurs sociaux produits par le Conseil départemental.

Les indicateurs présentés sont déclinés à l'échelle de la commune, de l'EPCI ou du département à titre de comparaison.

→ EXEMPLES

Je souhaite savoir comment évolue la population de mon territoire, quelles tranches d'âge sont les plus concernées, est-ce que ma commune est attractive ou décline démographiquement ?
Je souhaite connaître l'évolution de la précarité sur mon territoire.
Je souhaite évaluer le taux de personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Un document complet et uniformisé du portrait social de territoire est communiqué sur simple demande écrite.
Possibilité de se rapprocher de la Maison des Solidarités du territoire pour échanger avec elle sur le document, les données, comprendre les besoins, partager leur analyse et envisager de construire ensemble des projets ou actions.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Pas d'accompagnement spécifique.
- > Document de présentation du portrait des habitants du territoire sur plusieurs thématiques : démographie, logement, équipements et services, sociale, etc.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, CCAS, CIAS.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine directe ou via la Plateforme d'appuis aux territoires.
- > Prestation incluse.

AUTRE INTERVENANT POSSIBLE SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > CD31 - Direction de l'Ingénierie et du Pilotage des Solidarités

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Stratégie et Prospective territoriale
Service Observatoire et Prospective
plateforme.territoires@cd31.fr - 05 34 33 32 77

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Accompagnement au déploiement du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)

→ DESCRIPTIF

Le PASIP est issu du Plan d'action interministériel en faveur du Travail social et du développement social

Le Conseil départemental, en lien avec les services de l'Etat, est chargé de mettre en œuvre cette politique dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il intervient progressivement par étapes sur des portions du territoire départemental en s'appuyant sur les ressources locales existantes.

→ EXEMPLES

Je souhaite améliorer la qualité de l'accueil dans mes services.
Je ne sais pas toujours vers qui orienter les publics en situation de précarité.

Je souhaite participer à une démarche de partage de connaissances et d'échange de pratiques autour du PASIP.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement peut consister à organiser et coordonner le premier accueil social en étroite collaboration entre les services (Maisons Des Solidarités) et les partenaires (CCAS, MSAP, CAF, Pôle emploi, Missions locales, etc.).

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Elaboration d'une charte et d'un référentiel de l'accueil.
- > Coconstruire et coélaborer une charte, un référentiel de l'accueil PASIP, des outils d'interconnaissance.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, CCAS, CIAS.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Saisine directe ou via la Plateforme d'appuis aux territoires
- > Faire partie d'un territoire qui engage une démarche PASIP.
- > Prestation incluse pour les communes, EPCI, CCAS, CIAS.

CONTACT EXPERT

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Ingénierie et Pilotage des Solidarités
developpementsocial@cd31.fr - 05 34 33 13 75

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE







FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION



Ressources et charges

Principales activités

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des EPC
- Collecte du recyclage

Moyens mis à disposition de la collectivité

- Agence communale de Services
- Usines
- Matériel et véhicules
- Salaires des agents

Principales activités de l'Etat

- Subvention de l'Etat
- Subvention de la Région
- Subvention de la Province



Etablissement Public - Arrondissement - Service d'hygiène, d'assainissement et de Nettoyage



Ateliers d'échanges / Visites de réalisations / Partage d'expériences

→ DESCRIPTIF

Croiser approches théoriques et expériences de terrain, partager une culture commune de l'aménagement.

Organisation d'ateliers, de visites réunissant élus et acteurs professionnels pour des échanges in situ autour de projets d'équipements publics, d'aménagement urbain et paysagers.

→ EXEMPLES

J'envisage de construire un groupe scolaire, aménager un espace naturel... et souhaite appréhender les besoins programmatiques, mieux maîtriser les modalités de réalisation, bénéficier du retour d'expériences de réalisations récentes, etc.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Visites réunissant élus et services techniques, présentation in situ de réalisations récentes en présence de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

> Fiches descriptives d'opération.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI, collectivités territoriales.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

> Programme annuel.

> Organisation à la demande.

CONTACT EXPERT

CAUE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
caue@caue31.org - 05 62 73 73 62
www.ressourcescaue31.fr/formation

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Accéder au catalogue de formations et se former

→ DESCRIPTIF

Accéder au catalogue de formations de Haute-Garonne Ingénierie, organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux.

Acquérir des connaissances pratiques, méthodologiques, réglementaires sur une thématique relative à la gestion locale.

→ EXEMPLES

Je souhaite recevoir une formation utile à l'exercice de mon mandat et rencontrer des élus d'autres collectivités afin de pouvoir échanger sur la thématique de formation et nos projets locaux.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Mise à disposition d'une fiche programme sur la plateforme FormHgi: formhgi.atd31.fr
- Echanges avec le service Formation et Information des élus d'Haute-Garonne Ingénierie sur les objectifs de la formation et mes attentes.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Catalogue annuel de formation des élus locaux consultable sur la plateforme FormHgi ou sur le site internet de l'agence.
- > Formation en présentiel, au format webinaire ou en autoformation.
- > Animation de la formation par un formateur interne ou externe à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Support de formation.
- > Attestation de formation pour les stagiaires.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Commune, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Bulletin d'inscription validé par l'exécutif de la collectivité.
- > **Prestation payante** seulement pour les élus des collectivités non adhérentes à Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction formation et information des élus
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Organiser une formation « à la carte »

→ DESCRIPTIF

Acquérir des connaissances pratiques, méthodologiques, réglementaires sur une thématique donnée selon des besoins propres hors catalogue de formation.

→ EXEMPLES

Je souhaite organiser une formation sur mon territoire pour mon assemblée délibérante (conseil municipal, conseil communautaire, conseil syndical) ou un groupe d'élus (commission municipale, groupe projet, etc.) selon les besoins propres à ma collectivité, ou au projet à mettre en œuvre.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Réunion de cadrage entre Haute-Garonne Ingénierie et la collectivité pour recueillir les besoins de celle-ci.
- Réunion tripartite entre la collectivité, l'intervenant pressenti et Haute-Garonne Ingénierie pour valider les objectifs, le contenu et les modalités pratiques de la formation (durée, date, lieu, nombre de participants, etc.).
- Rédaction d'une proposition pédagogique et financière.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Programme pédagogique personnalisé.
- > Formation d'1/2 journée, 1 journée ou sur un cycle de 2 jours.
- > Animation de la formation par un formateur interne ou externe à Haute-Garonne Ingénierie.
- > Support de formation.
- > Attestation de formation pour les stagiaires.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Commune, EPCI.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > **Accompagnement payant.**
- > Signature d'une convention entre l'exécutif de la collectivité et le Président de Haute-Garonne Ingénierie.

CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Direction formation et information des élus
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)





Se former à l'utilisation des logiciels métiers

→ DESCRIPTIF

Bénéficiaire de formations individuelles et/ou collectives à l'utilisation des logiciels métiers pour lesquels les éditeurs (Berger-Levrault, Cosoluce, Sistec) ont habilité l'agence d'ingénierie, à la demande des adhérents (clause de cession de droit), suivi et maintien des compétences des agents des collectivités sur leurs logiciels métiers, aide à la mise en œuvre de ces derniers.

Secteurs d'intervention : logiciels et domaines de gestion de la relation à l'administré (état civil, élections, cimetière et facturation), logiciels et domaines finances et ressources humaines (paie, budget).

→ EXEMPLES

Je viens de recruter un nouvel agent ou un remplaçant qui ne connaît pas les logiciels de la commune, il existe une nouvelle version du logiciel, je n'ai jamais pratiqué les procédures de fin d'année...

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur la base d'une saisine (formulaire dématérialisé, mail, téléphone), ou à distance ; le service informatique assure :

- Des formations individuelles sur site dans les collectivités concernant les 5 domaines (logiciels paie-comptabilité et facturation, logiciels relation à l'administré, site internet).
- L'organisation et l'animation de formations collectives sur des procédures informatiques : programme de formation pour 20 personnes ou 10 personnes (atelier ciblé) par session en moyenne.
- L'organisation de formations sur mesure à la demande des adhérents.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Diaporamas de formation, plan ou programme de formation, feuille d'émergence.
- > Mémos de synthèse de procédures, mode d'emploi.
- > Suivi et pédagogie sur la documentation des éditeurs.
- > Procès-verbal d'intervention pour formation individuelle.
- > Attestations de formation, enquête de satisfaction.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Commune, EPCI (élus et agents des collectivités territoriales)

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Salles de formation équipées en informatique.
- > Disponibilité des agents de la collectivité.

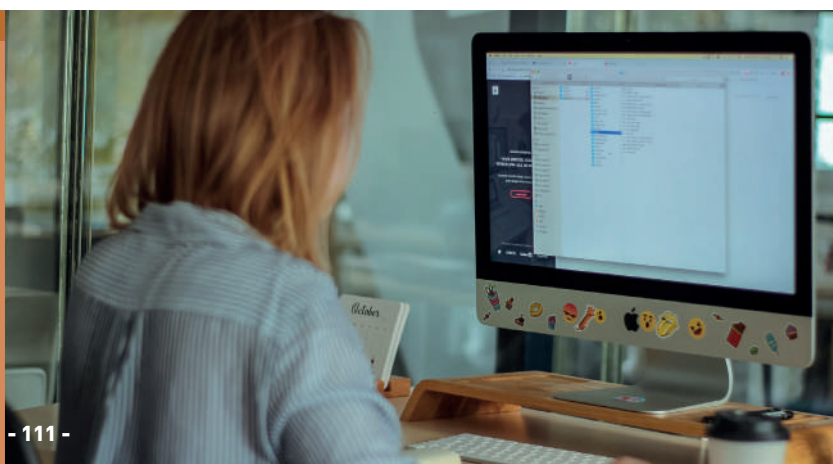
CONTACT EXPERT

Haute-Garonne Ingénierie
Service Accompagnement Numérique
et Informatique (SANI)
accueil@atd31.fr - 05 34 45 95 30 - www.atd31.fr

CONTACT PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Accéder à des ressources documentaires et juridiques

→ DESCRIPTIF

Bénéficier de supports d'information pour s'approprier l'actualité juridique des collectivités locales, comprendre les conséquences pour sa collectivité de textes législatifs, réglementaires ou jurisprudentiels. Disposer d'outils méthodologiques et de modèles d'actes pour mettre en œuvre une procédure.

→ EXEMPLES

Je m'intéresse à la problématique des finances locales, je veux connaître les dispositions de la loi de finances, les règles relatives aux dotations. Je recherche un modèle de convention de mise à disposition de locaux pour répondre à l'association de pétanque de ma commune qui me demande la mise à disposition d'une salle. Je mets en place des jardins partagés, je souhaite connaître la procédure à suivre. Je veux mettre en place une veille sur Internet pour suivre l'actualité d'une thématique particulière. J'ai besoin d'un dossier documentaire pour m'informer sur un projet de délibération.

→ MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Aide à la définition de l'information recherchée : appui technique et méthodologique par des documentalistes.

ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Constitution de dossiers documentaires personnalisés.
- > Communication d'articles extraits du Mensuel Info-lettre, Fil d'actu, Conseil en Diagonale ou de revues spécialisées.
- > Accès au fonds documentaire du site www.atd31.fr
- > Mise à disposition de modèles d'actes.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Communes, EPCI, PETR (tout élu local).

PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Être adhérent de Haute-Garonne Ingénierie.
- > Accompagnement inclus dans la cotisation d'adhésion.

CONTACTS EXPERTS

Haute-Garonne Ingénierie
Direction formation et information des élus
accueil@atd31.fr - 05 34 45 56 56

CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE





Connectez-vous sur la plateforme d'appui aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

FAIRE UNE DEMANDE



 plateforme.territoires@cd31.fr
 05 34 33 38 07

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
1 Boulevard de la Marquette - 31090 Toulouse Cedex 9